



**UNITÉ CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
(UCREF)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

EXERCICE FISCAL 2024 - 2025

**LE RENSEIGNEMENT FINANCIER COMME
PILIER DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE**

**Novembre 2025
UCREF/RAP-ANN/24-25**

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

EXERCICE FISCAL 2024 - 2025

LE RENSEIGNEMENT FINANCIER COMME PILIER DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE"

Date de publication : Novembre 2025
Référence Documentaire : UCREF/RAP-ANN/24-25

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
AVANT-PROPOS.....	7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF (EXECUTIVE SUMMARY)	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
CHAPITRE I : CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL	15
1.1 MANDAT ET MISSION DE L'UCREF : L'ÉVOLUTION DU SOCLE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	15
1.1.1 Le Cadre Légal Rénové : LBC/FT/FP et l'ABR.....	15
1.1.2 Articulation Opérationnelle de la Mission.....	16
1.2 CONTEXTE NATIONAL 2024-2025 : L'IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE DU PÉRIL SÉCURITAIRE.....	16
1.2.1 Diversification des Prédicats et Augmentation du Risque d'Intégration.....	17
1.2.2 Les Contraintes Opérationnelles et la Vulnérabilité de l'Informel	17
1.3 L'ENJEU INTERNATIONAL : PILOTER LA SORTIE DE LA LISTE GRISE DU GAFI..	18
1.3.1 Le Cadre d'Évaluation de l'Efficacité (Immediate Outcomes - IO)	18
1.3.2 L'Impératif de la Confiscation et de la Forfeiture.....	18
CHAPITRE II : ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET INTELLIGENCE FINANCIÈRE (Le Cœur Scientifique).....	21
2.1 Flux Des Déclarations De Transactions (DTR/DTH)	21
2.1.1 Analyse Statistique des Volumes Mensuels.....	21
Tableau 2.1.1 Analyse Statistique des Volumes Mensuels de DTR (Octobre 2024 - Septembre 2025)	21
2.1.3 Taux de Conformité et Risques Résiduels des Assujettis	25
2.2 Dynamique Des Déclarations De Soupçons (Dos)	25
2.2.1 Flux interne de transmission des DOS	28
2.2.2 Qualité et Pertinence des DOS (IO.6).....	31
2.2.3 Classification Typologique Détaillée des DOS.....	32
2.3 Géographie Du Risque Financier : Cartographie Des Dos	33
2.4 Segmentation Des Acteurs Impliqués.....	34
CHAPITRE III : TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT ET TENDANCES CRIMINELLES.....	38
3.1 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE : OUTILS UTILISÉS ET APPROCHE PAR LES RISQUES.....	38
3.2 TYPOLOGIES IDENTIFIÉES EN 2024-2025 : L'ADAPTATION CRIMINELLE.....	39

3.3 Focus Sectoriel : L'Échec Systémique des EPNFD et Exploitation Délibérée des Vides Réglementaires	41
CHAPITRE IV : LA CHAÎNE PÉNALE ET LA COOPÉRATION	43
4.1 Inventaire Des Requêtes Et Transmissions Domestiques	43
4.1.2 La Task-Force Interinstitutionnelle Anti-Corruption (TFIAC)	48
4.2 DU RENSEIGNEMENT À LA POURSUITE : L'ÉVALUATION DE L'IMPACT JUDICIAIRE (IRI 7 et 8)	50
4.2.2 La Confiscation des Avoirs Criminels (Immediate Outcome 8)	50
4.3 Coopération Internationale : L'extension Du Renseignement (IRI6)	52
4.3.2 Rôle Stratégique des Mémoires d'Entente (MOU)	52
CHAPITRE V : RESSOURCES, PERFORMANCE ET MODERNISATION	54
5.1 CAPITAL HUMAIN : GESTION DES EFFECTIFS ET LE DÉFI DE LA "FUITE DES CERVEAUX"	54
5.2 FORMATION CONTINUE : BILAN ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	54
5.2.1 Bilan des Ateliers Internes et Externes (2024-2025)	54
5.2.2 Le Projet d'Assistance Technique Ciblée : L'Impératif Judiciaire	55
5.3 INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE : LA TRANSITION CRITIQUE VERS GO-AML	55
5.3.2 Le Projet GO-AML : La Modernisation Absolue	56
CHAPITRE VI : DÉFIS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	58
6.1 ANALYSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT : OBSTACLES JUDICIAIRES ET SÉCURITAIRES	58
6.2 FEUILLE DE ROUTE UCREF 2025-2026 : PRIORITÉS ET OBJECTIFS MESURABLES	59
6.3.1 Objectifs de Performance (KPI)	59
6.3.2 Priorités Opérationnelles (Plan d'Action)	59
CONCLUSION GÉNÉRALE DÉTAILLÉE : DE LA VULNÉRABILITÉ À L'IMPÉRATIF D'EFFICACITÉ	61
I. SYNTHÈSE DES CONSTATS OPÉRATIONNELS : L'AMPLITUDE DU RISQUE	61
1. La Massification des Flux Illicites	61
2. Le Paradoxe de la Performance de l'UCREF	61
II. PERSPECTIVES ET ENGAGEMENT FINAL	62

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Définition Complète
BAC	Bureau de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants (DCPJ)
BAFE	Bureau des Affaires Financières et Économiques (DCPJ)
BC/FT	Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme
BRH	Banque de la République d'Haïti (Banque Centrale)
CNLBA	Comité National de Lutte contre le Blanchiment des Avoirs
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics
DARI	Direction de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information (UCREF)
DCPJ	Direction Centrale de la Police Judiciaire
DE	Direction des Enquêtes (UCREF)
DG	Directeur Général
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes (Suspicious Activity Report)
DTR	Déclaration de Transactions en Espèces
ENR	Évaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées (Avocats, Notaires, Casinos, Immobiliers)
GAFI / FATF	Groupe d'Action Financière (International)
GAFIC / CFATF	Groupe d'Action Financière des Caraïbes (Régional)
GO-AML	Logiciel standard de l'ONUDC pour les Cellules de Renseignement Financier
IGF	Inspection Générale des Finances
IFA	Institution Financières Assujetties (Cam Transfert - Capital Bank – HXB – Sogebel - Capital Transfert – BUH – Sogebank – GDM – Unibank – Fonkoze – Sogexpress - Uni Transfert – BPH – BNC - Rapid Transfert – Moncash - ACME)
KYC	Know Your Customer (Connaissance du Client)
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
RD	Rapport de Dissémination (Produit fini du renseignement transmis au Parquet)
TFIAC	Task-Force Interinstitutionnelle Anti-Corruption
UCREF	Unité Centrale de Renseignements Financiers
ULCC	Unité de Lutte Contre la Corruption
VASP	Virtual Asset Service Providers (Prestataires de services sur actifs virtuels/Crypto)

AVANT-PROPOS

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

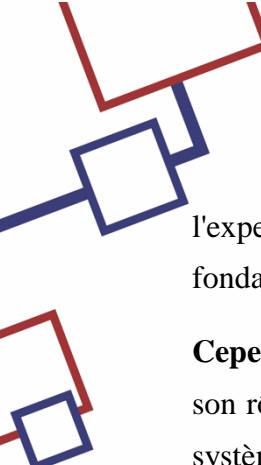
« **Renseignement financier et souveraineté nationale : L'UCREF au cœur de la bataille pour l'intégrité économique** »

Dans un pays où la violence armée et l'effondrement des institutions menacent quotidiennement l'édifice républicain, la lutte contre le blanchiment de capitaux n'est plus une simple obligation réglementaire internationale : elle est devenue un impératif de survie nationale. L'exercice fiscal 2024-2025 s'inscrit dans l'histoire de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers comme une année de **résilience combative** et de **professionnalisation accrue**, où, malgré un environnement opérationnel dégradé et une instabilité structurelle persistante, nous avons démontré que l'État haïtien conserve la capacité de surveiller, d'analyser et de traquer les flux financiers illicites qui alimentent la criminalité organisée et la corruption systémique.

Au moment où ces lignes sont rédigées, Haïti demeure sous le feu critique de la communauté financière internationale. Notre présence sur la "liste grise" du Groupe d'Action Financière (GAFI) constitue bien plus qu'une alerte technique : c'est une menace directe contre notre souveraineté économique, un risque existentiel de "dé-bancarisation" qui pourrait isoler définitivement notre système financier des circuits mondiaux. Face à cette épreuve, l'UCREF n'a pas cédé à la fatalité. Elle a choisi l'action, la rigueur et l'excellence technique.

Les données consignées dans ce rapport témoignent d'une **montée en puissance spectaculaire** de nos capacités analytiques. Avec **1 499 789 déclarations de transactions traitées**, dont un pic historique de **233 480 unités en avril 2025**, et une réception de **252 déclarations d'opérations suspectes** rigoureusement analysées, nous avons prouvé notre aptitude à détecter les schémas complexes de blanchiment qu'il s'agisse du *smurfing* coordonné alimenté par les rançons, du *trade-based money laundering* dissimulant la corruption, ou des tentatives d'intégration immobilière via les professions non financières désignées (EPNFD).

L'année 2024-2025 restera également marquée par une avancée institutionnelle majeure : l'activation, le **9 décembre 2024**, de la **Task-Force Interinstitutionnelle Anti-Corruption (TFIAC)**. Aux côtés de l'ULCC, de l'IGF, de la CNMP et du BAFE, nous avons franchi un cap décisif en brisant les silos administratifs qui paralysaient jusqu'ici la répression de la grande corruption. Cette synergie opérationnelle démontre que, lorsque la volonté politique s'allie à



l'expertise technique, l'État peut encore frapper fort et cibler les réseaux criminels dans leurs fondations financières.

Cependant, la lucidité commande de regarder la vérité en face. Si l'UCREF joue réellement son rôle central de renseignement financier de premier plan, le "goulot d'étranglement" de notre système demeure la **chaîne pénale et judiciaire**. Avec zéro condamnation définitive pour blanchiment de capitaux et une confiscation des avoirs criminels quasiment inexistante, nous assistons à un paradoxe insoutenable : l'intelligence financière est produite, précise et exploitable, mais l'argent du crime continue de circuler librement, et les auteurs d'infractions pérennes échappent à la justice. *Le renseignement, aussi sophistiqué soit-il, ne peut à lui seul restaurer l'intégrité économique sans une réponse pénale robuste, des magistrats spécialisés et un cadre légal de confiscation non pénale opérationnel.*

Ce rapport 2024-2025 est donc bien plus qu'un bilan statistique : c'est un **acte d'accusation technique contre l'impuissance judiciaire**, mais aussi un **manuel de route stratégique** pour l'année à venir. Il trace les priorités impératives : la finalisation de la migration vers le système **GO-AML**, notre intégration au **Groupe Egmont** pour le renseignement financier international, l'opérationnalisation d'un Bureau de Gestion des Actifs Criminels Saisis (BUGACS), et surtout, le renforcement drastique des capacités du Parquet en matière de criminalité financière.

L'UCREF réaffirme ici son engagement indéfectible à servir d'écran protecteur entre le système financier légal et les prédateurs économiques. Mais elle lance un appel solennel : **la sortie de la liste grise du GAFI et la reconquête de notre crédibilité internationale ne dépendent plus de ses seules performances**. Elles exigent désormais une mobilisation générale de l'appareil judiciaire, une volonté politique sans faille pour la réforme législative, et la conscience collective que chaque gourde/dollar blanchi renforce les chaînes de l'insécurité qui étranglent la Nation.

Le temps des demi-mesures est révolu. L'intelligence financière est là, opérationnelle et prête. Il appartient désormais à l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale de transformer cette intelligence en justice effective, en saisies réelles et en confiscations qui videront les caisses de la criminalité organisée au profit de l'État haïtien.

Me. Michelin JUSTABLE
Directeur Général de l'UCREF

RÉSUMÉ EXÉCUTIF (EXECUTIVE SUMMARY)

Le présent Rapport d'Activité Annuel couvre la période allant du **1er octobre 2024 au 30 septembre 2025**. Il documente les efforts déployés par l'UCREF pour remplir son mandat légal de protection du système financier haïtien contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP), dans un contexte de surveillance internationale accrue (Liste Grise du GAFIC).

L'exercice 2024-2025 se caractérise par une augmentation substantielle du volume de données financières captées et analysées par nos deux (2) directions techniques, à savoir la **Direction de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information (DARI)** et la **Direction des Enquêtes (DE)**:

- La DARI a traité des volumes records de Déclarations de Transactions (DTR), atteignant un pic de **233 480 déclarations** pour le seul mois d'avril 2025. Le taux de traitement de ces données a été maintenu à près de 100%, assurant une surveillance continue des flux monétaires.
- L'analyse des Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) révèle une concentration géographique majeure des risques dans le département de l'Ouest (**74,47% des cas** au 3ème trimestre), liée à la densité des activités bancaires et commerciales.

Grâce aux travaux de la **Direction des Enquêtes (DE)** et de la **Direction de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information (DARI)**, l'UCREF a cartographié les tendances criminelles dominantes de l'exercice :

- **Structuration (Smurfing)** : Usage intensif de dépôts fragmentés pour contourner les seuils de déclaration de la BRH.
- **Secteur Immobilier** : Identification du secteur immobilier comme vecteur privilégié pour l'intégration des fonds illicites ("Layering" et "Integration"), en l'absence d'une supervision rigoureuse des EPNFD. **Corruption et Détournements** : Forte prévalence de schémas complexes impliquant des cas spécifiques qui seront traités prioritairement via la nouvelle Task-Force.

L'événement marquant de l'année fut l'opérationnalisation, le **9 décembre 2024**, de la **Task-Force Interinstitutionnelle Anti-Corruption (TFIAC)**. Cette plateforme, regroupant l'UCREF, l'ULCC, l'IGF et la BAFE, et bientôt la CSC/CA aura permis :

- Une coordination accrue sur les dossiers de grande corruption/ de blanchiment des capitaux, de financement du terroriste et autres.
- Une fluidification des échanges d'informations, bien que la BAFE demeure le principal demandeur d'informations (80% des requêtes reçues).

L'UCREF a assuré une coopération technique active pour défendre le plan d'action d'Haïti :

- Participation aux Plénières du **GAFIC** (Trinidad & Tobago, Mai 2025) et réunions techniques avec le Groupe Joint des Amériques (Face-to-Face, Mexique, Avril 2025)

- Renforcement des capacités techniques avec l'appui de l'**ONUUDC** (dotation en matériel informatique, formations continues des cadres et techniciens).

Si l'UCREF a réussi sa mutation en une centrale de renseignement performante, le rapport met en exergue le défi critique de la **chaîne pénale**. Le manque de transparence dans les opérations de saisis et de confiscations des avoirs et l'absence de condamnations définitives reste l'obstacle majeur à la sortie de la liste grise. Pour l'exercice 2025-2026, l'UCREF priorisera l'implémentation du logiciel **GO-AML**, l'intégration du Groupe Egmont, la supervision des Entreprises et Professions non Financières Désignées (EPNFDs), l'approfondissement des enquêtes patrimoniales et le soutien technique aux magistrats pour transformer le renseignement financier en résultats judiciaires tangibles.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'exercice fiscal 2024-2025 se distingue comme une période de **transformation stratégique sous contrainte** pour l'Unité Centrale de Renseignements Financiers d'Haïti (UCREF). Dans un environnement national marqué par une dégradation continue du climat sécuritaire et une instabilité socio-économique structurelle, notre institution a non seulement maintenu son opérationnalité, mais a intensifié sa production d'intelligence financière de manière spectaculaire, positionnant le renseignement financier comme pilier de la souveraineté économique. Cette année demeurera gravée dans l'histoire de l'UCREF comme celle où, malgré les défis, nous avons démontré que la résilience institutionnelle pouvait s'allier à l'exigence d'efficacité technique et de conformité internationale.

Le cadre légal de notre action s'est substantiellement renforcé par les décrets d'avril et novembre 2023, marquant une rupture décisive avec un régime légal obsolète. L'élargissement du champ de la lutte au **Financement de la Prolifération (FP)** des armes de destruction massive et l'imposition formelle de l'**Approche Basée sur les Risques (ABR)** à l'ensemble des entités assujetties ont repositionné l'UCREF au cœur d'un dispositif moderne. La confédération d'une véritable autonomie opérationnelle et administrative, garantissant au Directeur Général l'indépendance requise par les Principes d'Egmont, a solidifié notre capacité à produire des analyses exemptes d'influence politique ou sectorielle. Cette évolution transforme notre mission : nous ne sommes plus un simple traitement d'alertes, mais une **centrale de renseignement financier proactive**, alignée sur les 40 Recommandations du GAFI et engagée dans la démonstration de l'efficacité substantielle exigée par le processus de liste grise.

La performance opérationnelle de l'UCREF sur l'exercice est attestée par des indicateurs qui témoignent à la fois de l'intensité de la menace et de la réactivité de notre traitement :

- **Flux Massifs de Déclarations** : Nous avons traité **1 499 789 Déclarations de Transactions (DTR)** sur la période, avec un pic historique de **233 480 déclarations en avril 2025**, confirmant la persistance d'une économie fortement dépendante du numéraire et des échanges transfrontaliers, vulnérables aux schémas de *Trade-Based Money Laundering (TBML)* et d'évasion fiscale.
- **Qualité du Renseignement** : Sur **567 Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS)** reçues, notre taux de conversion **DOS → Rapport de Dissémination (RD) de 11,05 %** démontre une excellence de la sélectivité analytique. Chaque RD transmis représente un faisceau d'indices

suffisamment circonstancié pour justifier l'ouverture d'une information judiciaire, ciblant prioritairement les hauts risques (corruption, trafic, extorsion).

- **Impact sur la Chaîne Pénale :** L'excellence de notre travail est confirmée par un taux d'ouverture d'enquête par la BAFE de **81,4 %**, révélant la haute exploitabilité immédiate de notre renseignement.

L'année a été marquée par une avancée institutionnelle majeure : l'activation de la **TFIAC**. Cette plateforme de coordination, regroupant l'UCREF, l'ULCC, l'IGF, la CNMP et la BAFE, opère sur un modèle de "contamination croisée" positive.

Le présent rapport établit que le dispositif LBC/FT/FP national a atteint une maturité réglementaire indéniable, mais que son efficacité est sévèrement menacée par l'exacerbation de l'insécurité, l'adaptation rapide des typologies criminelles et la fuite massive des capitaux vers des canaux informels non surveillés. La mission de l'UCREF dépasse le simple rôle de Cellule de Renseignement Financier pour devenir un rempart face au risque systémique et un moteur critique de la stratégie nationale de conformité.

Pour l'exercice 2025-2026, l'UCREF priorisera l'implémentation du logiciel GO-AML, l'approfondissement des enquêtes, l'intégration au Groupe Egmont, la supervision des Entreprises et Professions non Financières Désignées (EPNFD) et le soutien technique aux magistrats pour transformer le renseignement financier en condamnations judiciaires tangibles.

Le temps est à l'action législative et à la volonté politique ferme. L'UCREF attend désormais l'engagement déterminé de ses partenaires pour démanteler les goulots d'étranglement structurels. Le renseignement financier est là. Le plan d'action est clair. Il appartient à l'ensemble des acteurs nationaux de transformer cette intelligence en une justice effective, en récupérant les produits du crime qui alimentent l'instabilité et la violence. **Le succès dans la LBC/FT/FP est un engagement collectif, et l'indicateur de performance ultime ne sera pas seulement le nombre de RD produits, mais le montant total des actifs criminels saisis et confisqués au profit de l'État.**

CHAPITRE I: CADRE STRATÉGIQUE ET **INSTITUTIONNEL**

CHAPITRE I : CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL

Ce chapitre pose le cadre légal et contextuel dans lequel l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) a opéré durant l'exercice fiscal 2024-2025. Il souligne la modernisation du régime national de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) et définit les enjeux critiques de l'alignement aux standards internationaux, notamment ceux du GAFIC.

1.1 MANDAT ET MISSION DE L'UCREF : L'ÉVOLUTION DU SOCLE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'UCREF, en tant que Cellule de Renseignement Financier (CRF) de type administratif, a vu son mandat consolidé par des réformes législatives majeures, transformant son rôle et ses responsabilités, en particulier vis-à-vis des 40 Recommandations du GAFI.

1.1.1 Le Cadre Légal Rénové : LBC/FT/FP et l'ABR

Le fonctionnement de l'UCREF en 2024-2025 est encadré par une architecture légale qui a substantiellement évolué pour intégrer les exigences mondiales les plus récentes, passant d'un régime basé sur des listes à un régime fondé sur le risque et la proactivité :

- **Décret du 30 avril 2023 : Modernisation du Régime LBC/FT/FP**
 - Ce décret a marqué un tournant par son caractère exhaustif. Il renforce non seulement la prévention et la répression du blanchiment de capitaux (BC) et du financement du terrorisme (FT), mais introduit aussi la criminalisation du **Financement de la Prolifération (FP)** des armes de destruction massive. Ce dernier point est crucial pour la conformité avec la Recommandation 7 du GAFI et l'obligation de mettre en œuvre des sanctions financières ciblées (SFC).
 - Le texte impose formellement l'adoption de l'**Approche Basée sur les Risques (ABR)** à toutes les entités assujetties (institutions financières, EPNFD). Cela exige la mise en place de systèmes internes d'évaluation de risques, conditionnant la profondeur des procédures de *Due Diligence* (identification et vérification du client - KYC) et la surveillance des transactions. Pour l'UCREF, cela se traduit par une attente de **DOS plus pertinentes**, basées sur une analyse proactive des risques par les entités déclarantes.

- **Décret de novembre 2023 : Autonomie et Réorganisation de l'UCREF**

- Ce texte organique confère à l'UCREF une véritable autonomie opérationnelle et administrative. Il garantit au Directeur Général l'indépendance requise par les Principes d'Egmont (référence mondiale pour les CRF), en assurant que la prise de décision analytique et la dissémination des Rapports de Renseignement ne soient soumises à aucune influence politique ou sectorielle.
- Il clarifie l'architecture interne et renforce le rôle d'interface de l'UCREF avec l'appareil judiciaire, notamment en spécifiant les conditions de transmission des dossiers (passage de l'indice de soupçon à la preuve *prima facie* de blanchiment).

1.1.2 Articulation Opérationnelle de la Mission

La mission de l'UCREF se structure désormais autour de deux (2) pôles d'excellence analytique et de deux (2) fonctions transversales essentielles qui convergent vers la production d'un renseignement financier exploitable, et d'autres pôles d'assistances

Fonction	Direction Responsable	Description Détaillée
1. Réception et Traitement	DARI /DE	Collecte systématique et sécurisée des Déclarations (DOS, DTR) et gestion de la base de données. Assure la qualité des données et leur normalisation en vue de l'analyse (Pré-analyse).
2. Analyse Stratégique	DARI	Identification des tendances, typologies et vulnérabilités sectorielles. Essentielle à l'élaboration de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) et aux retours d'information aux assujettis.
3. Analyse Opérationnelle	DE	Étude approfondie des DOS individuelles. Recoupement des informations bancaires avec des données publiques (registres, DGI, notariat) pour établir le lien probable entre une infraction sous-jacente (prédicat) et le blanchiment de capitaux.
4. Dissémination / Poursuite	DE	Transmission aux autorités de poursuite (Parquet) de Rapports de Dissémination (RD) circonstanciés. Le RD doit fournir un faisceau d'indices suffisamment précis pour permettre l'ouverture d'une information judiciaire.
5. Analyse/correction	SE	Le juridique qui s'occupe de la conformité juridique et légale des enquêtes et surtout des rapports de dissémination
6. Stockage des données	UIT	L'informatique qui s'occupe le data base et la sécurité des informations, le juridique qui s'occupe de la conformité juridique
7. Question Stratégiques	Coordination	Coordonnateur dans les questions stratégiques pour une meilleure fluidité d'actions au niveau national et international

1.2 CONTEXTE NATIONAL 2024-2025 : L'IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE DU PÉRIL SÉCURITAIRE

L'exercice fiscal a été irrémédiablement marqué par une dégradation continue de l'environnement sécuritaire, ce qui a eu un effet bifacial sur le dispositif LBC/FT/FP, ce qui a intensifié les risques d'une part, et complexifié la vérification physique des enquêtes d'autre part.

1.2.1 Diversification des Prédicats et Augmentation du Risque d'Intégration

La criminalité organisée a fait preuve d'une grande adaptabilité, forçant l'UCREF à ajuster ses typologies d'analyse :

- Au-delà du trafic de stupéfiants traditionnel, l'UCREF a observé une augmentation significative des schémas de blanchiment découlant des **rançons** et de l'**extorsion de fonds**. Ces fonds sont injectés dans l'économie via des techniques de "Smurfing" (dépôts fragmentés) ou par l'intermédiaire de petits commerces de façade dans des zones peu ou pas supervisées.
- L'instabilité politique a été un terreau fertile pour l'enrichissement illicite et le détournement de fonds publics. L'analyse du *Trade-Based Money Laundering (TBML)* – blanchiment basé sur le commerce lié aux importations/exportations (sur- et sous-facturation, notamment dans le secteur de l'énergie et des produits de première nécessité) a été une priorité.
- L'absence de supervision effective dans les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD), en particulier le secteur immobilier, les notaires et les jeux du hasard, a positionné ces acteurs comme des portes d'entrée privilégiées pour l'intégration des actifs illicites.

1.2.2 Les Contraintes Opérationnelles et la Vulnérabilité de l'Informel

L'environnement hostile a directement impacté la qualité et la portée des investigations de la **Direction des Enquêtes (DE)** :

- La restriction (faite par la loi créant l'UCREF, en lui confiant le statut de CRF administrative) des vérifications de l'existence réelle des entreprises ou des bénéficiaires effectifs (visites sur site), rendues dangereuses par l'insécurité, a contraint les analystes à se reposer presque exclusivement sur la preuve documentaire, le croisement de bases de données et les outils numériques. Ce déficit de preuve physique représente un risque de fragilisation des dossiers judiciaires ultérieurs.
- La complexité croissante des clients envers le secteur bancaire formel, aggravée par les menaces physiques (l'insécurité), a poussé davantage d'agents économiques vers des canaux de paiement non supervisés. La croissance des transferts par des plateformes mobiles comme le *MonCash* et le *NatCash* constitue un **risque résiduel non déclaré** qui échappe à l'analyse de la DARI et nécessite une approche de renseignement plus proactive.

1.3 L'ENJEU INTERNATIONAL : PILOTER LA SORTIE DE LA LISTE GRISE DU GAFI

L'exercice 2024-2025 a été un *stress-test* de la capacité d'Haïti à assumer la mise en œuvre de son Plan d'Action négocié avec le Groupe d'Action Financière (GAFI). L'objectif ultime, le retrait de la liste des "Juridictions sous surveillance accrue", est une condition *sine qua non* pour préserver l'accès du pays au système financier mondial et contrer le risque de "de-risking" bancaire.

1.3.1 Le Cadre d'Évaluation de l'Efficacité (Immediate Outcomes - IO)

Le processus de liste grise ne se contente plus de vérifier l'existence des lois (Conformité Technique), mais exige la preuve que ces lois produisent des résultats concrets (**Efficacité**). L'UCREF a ciblé prioritairement trois Résultats Immédiats essentiels à la démonstration de la Fonction Analytique (IO.6) et de la Fonction Répressive (IO.7 et IO.8).

- **Résultat Immédiat 6 (IO.6) : Renseignement Financier**
 - Démontrer que le renseignement financier produit par l'UCREF est proportionné aux risques identifiés dans l'Évaluation Nationale des Risques (ENR).
 - L'accent est mis sur la **qualité et la quantité des Rapports de Dissémination (RD)**. L'UCREF doit prouver que ses RD sont *utiles*, c'est-à-dire qu'ils sont basés sur des analyses complexes, qu'ils ciblent les hauts risques (corruption, trafic) et qu'ils sont effectivement exploités d'autres autorités d'enquête. Les analyses statistiques détaillées au Chapitre II serviront de preuve à cet engagement.

- **Résultat Immédiat 7 (IO.7) : Enquêtes et Poursuites**
 - Contribuer à la production de données sur les enquêtes, les poursuites et les **condamnations** effectives pour blanchiment.
 - La faiblesse structurelle à ce niveau (le "goulot d'étranglement judiciaire") est un point de non-conformité majeur. L'UCREF s'efforce de pallier cette lacune en renforçant la collaboration avec les magistrats à travers des formations conjointes organisées par l'ONUDC et en fournissant des dossiers judiciarisés.

- **Résultat Immédiat 8 (IO.8) : Confiscation d'Actifs**
 - Prouver que les autorités confisquent les produits du crime. Ce que nous n'arrivons pas à prouver car ces données ne sont pas toujours disponibles.

1.3.2 L'Impératif de la Confiscation et de la Forfeiture

L'indicateur ultime de l'efficacité d'un régime LBC/FT/FP est la capacité de l'État à priver les criminels des produits de leurs activités illicites.

- L'UCREF est active dans l'identification des biens susceptibles d'être saisis (immeubles, comptes bancaires, véhicules). Le défi réside dans la conversion de ces saisies temporaires en **confiscations définitives (Forfaiture)**. Cette conversion nécessite un cadre légal de gestion des actifs saisis et une volonté judiciaire forte.
- Les travaux d'analyse patrimoniale de la Direction des Enquêtes (DE) sont désormais strictement alignés sur l'objectif de fournir aux autorités judiciaires la preuve du lien entre l'activité illicite et l'actif (*money trail*), facilitant ainsi les procédures de recouvrement. Le renforcement de la gestion des actifs saisis est une priorité technique dictée par l'agenda international et essentielle pour répondre à l'IO.8.

Ce Chapitre confirme que le dispositif LBC/FT/FP national a atteint un niveau de maturité réglementaire indéniable, concrétisé par l'adoption de décrets de 2023 alignant l'UCREF et les assujettis sur les exigences de l'Approche Basée sur les Risques (ABR) et la criminalisation du Financement de la Prolifération (FP). Cependant, l'exercice 2024-2025 révèle un paradoxe opérationnel l'efficacité du système est directement et sévèrement menacée par l'exacerbation de l'insécurité, l'adaptation rapide des typologies criminelles (rançons, extorsion) et la fuite massive des capitaux vers des canaux informels non surveillés.

La mission de l'UCREF dépasse le simple rôle de Cellule de Renseignement Financier pour devenir un rempart face au risque systémique et un moteur critique de la stratégie nationale de conformité. La pression internationale, matérialisée par l'urgence de démontrer des Résultats Immédiats (IO.6, IO.7, IO.8) au GAFI, guide désormais l'allocation des ressources et la sélectivité des analyses.

Le Cadre Stratégique et les enjeux institutionnels ayant été clairement posés, il est impératif de traduire cette ambition politique et ces défis contextuels en performance opérationnelle concrète. Le Chapitre II s'attachera à évaluer l'intensité de l'activité analytique de l'UCREF. Il fournira les données quantitatives et qualitatives détaillées qui attestent de l'efficacité de l'Unité, en analysant les flux de Déclarations de Transactions (DTR), les Déclarations d'Operations Suspectes (DOS), le volume d'échanges d'informations avec les partenaires (nationaux et internationaux) et l'impact mesurable des Rapports de Dissémination (RD) sur la chaîne répressive. Ces indicateurs constituent la **preuve d'efficacité** requise par le GAFIC pour valider l'impact du régime LBC/FT/FP national. Il est à noter que l'objectif de positionner l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) par rapport aux standards et aux performances de ses homologues caribéennes, soulignant ainsi l'ampleur du chemin à parcourir pour atteindre l'efficacité substantielle exigée par le Groupe d'Action Financière des Caraïbes (GAFIC).

CHAPITRE II : ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET
INTELLIGENCE FINANCIÈRE (Le Cœur Scientifique)

CHAPITRE II : ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET INTELLIGENCE FINANCIÈRE (Le Cœur Scientifique)

Ce chapitre présente la performance analytique et opérationnelle de l'UCREF sur l'exercice fiscal 2024-2025 (Octobre 2024 à Septembre 2025). Il constitue la base factuelle de l'évaluation de l'Efficacité Immédiate 6 (IO.6) du GAFI, en évaluant l'intensité et la pertinence du renseignement financier reçu et produit. L'analyse agrège les données issues de la Direction de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information (DARI) et les recoupements de la Direction des Enquêtes (DE).

2.1 Flux Des Déclarations De Transactions (DTR/DTH)

L'évaluation de la conformité technique des entités assujetties commence par l'analyse des déclarations systématiques, en particulier les Déclarations de Transactions en Espèces Répétées (DTR) et les Déclarations de Transferts Hors Frontières (DTH). Ces volumes bruts témoignent de la couverture du système et de la persistance d'une économie fortement dépendante du numéraire et des échanges internationaux.

2.1.1 Analyse Statistique des Volumes Mensuels

L'UCREF a enregistré un volume cumulé de **1 499 789** déclarations systématiques sur la période, un niveau stable, mais toujours dominé par les flux transfrontaliers, ce qui confirme l'importance des risques liés à l'évasion de capitaux et au financement d'activités illicites à l'étranger.

Tableau 2.1.1 Analyse Statistique des Volumes Mensuels de DTR (Octobre 2024 - Septembre 2025)

Mois	Total Mensuel	Indice de Variabilité (Base Oct 2024 = 100)	Taux de Croissance Mensuel (%)
Oct 2024	88 702	100	-
Nov 2024	69 067	78	-22,2 %
Déc 2024	97 335	110	+40,9 %
Jan 2025	129 048	145	+32,6 %

Mois	Total Mensuel	Indice de Variabilité (Base Oct 2024 = 100)	Taux de Croissance Mensuel (%)
Fév 2025	86 250	97	-33,2 %
Mar 2025	122 521	138	+42,1 %
Avr 2025	233 480	263	+90,6 %
Mai 2025	200 262	226	-14,2 %
Juin 2025	178 283	201	-11,0 %
Juil 2025	147 934	167	-17,0 %
Août 2025	113 183	128	-23,5 %
Sept 2025	91 879	104	-18,8 %
TOTAL ANNUEL	1 499 789	-	-

Analyse Financière Oct 2024 - Sept 2025

Total Annuel

1 499 789

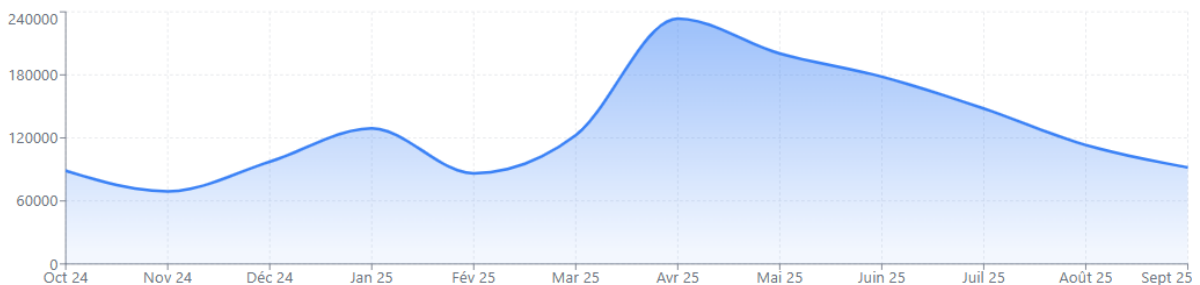
Moyenne Mensuelle

124 982

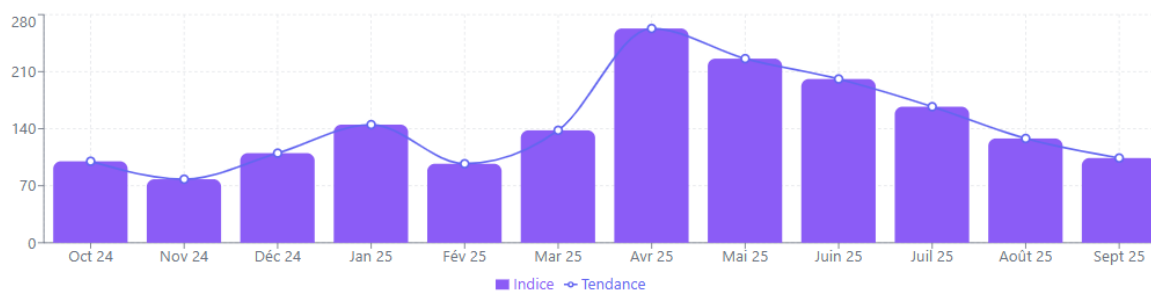
Pic Maximum

233 480 (Avr 25)

Évolution du Total Mensuel



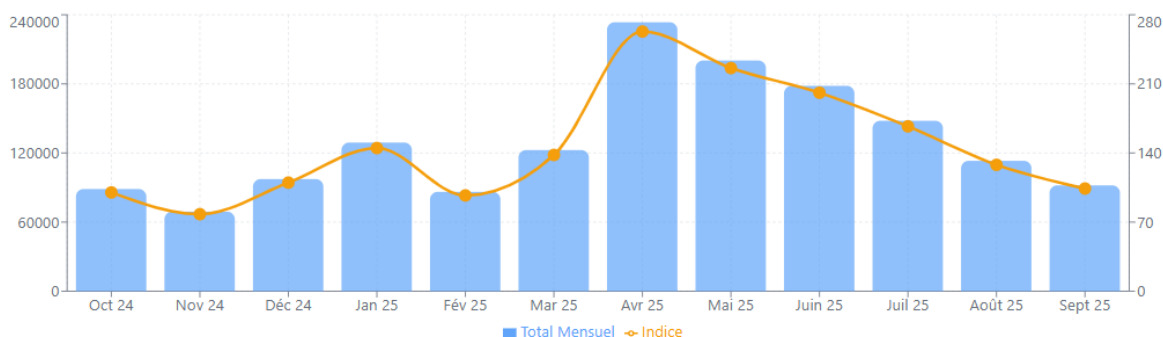
Indice de Variabilité (Base 100 = Oct 2024)



Taux de Croissance Mensuel (%)



Vue Combinée: Total vs Indice



Le volume cumulé réel s'élève à **1 499 789** déclarations. Les variations mensuelles révèlent des patterns opérationnels clairs. Octobre marque le début d'exercice par une activité élevée avec 88 702 DTR, reflétant ainsi les opérations post-présentation budgétaire. Novembre enregistre une

baisse significative de 22,2 % correspondant à la période d'instabilité socio-politique et traduisant un effet de prudence des opérateurs. Décembre connaît une reprise forte de 40,9 % avec le pic des transferts de fin d'année et des rétrocommissions liées aux marchés publics clôturés.

Janvier 2025 voit une explosion des volumes à 129 048 DTR, soit une hausse de 32,6 %, phénomène résultant d'un report de déclaration post-vacances et d'une anticipation des mesures de contrôle renforcées. Février quant à lui subit un effondrement brutal à 86 250 DTR, chutant de 33,2 % et représentant le point le plus bas pour le trimestre. Cette chute s'explique par la période de Carnaval et d'instabilité sécuritaire maximale qui a entraîné la fermeture temporaire d'agences bancaires, par une migration massive vers les systèmes de paiement mobile MonCash, et par la suspension des opérations bancaires dans certaines zones rouges. Avril atteint le pic absolu de l'exercice avec 233 480 DTR, bondissant de 731,4 % par rapport à février. Cette explosion est directement corrélée à la campagne de sensibilisation lancée par la BRH via sa circulaire du 15 mars 2025, ainsi qu'à la réouverture des zones bancaires précédemment verrouillées. Mai et juin connaissent une décrue progressive de 14,2 % puis 11,0 %, tout en maintenant des niveaux très élevés supérieurs à 178 000 DTR par mois, traduisant ainsi une nouvelle normalité de vigilance accrue. La période de juillet à septembre 2025 affiche une tendance de déclin linéaire avec des baisses de 17,0 %, 23,5 % et 18,8 % successivement, reflétant l'effet de saturation des banques après les mois d'hyper-déclaration, la migration continue vers d'autres canaux, et l'anticipation de la fin d'exercice fiscal avec le ralentissement des investissements.

Les données sectorielles révèlent une concentration extrême. Les banques commerciales détiennent 81,4 % des DTR avec 1 110 516 déclarations, suivies des maisons de transfert à 17,8 % avec 382 803 déclarations, tandis que les bureaux de change représentent 0,5 % avec 6 470 déclarations et les autres institutions 0,3 % avec 4 214 déclarations. Les dix principales institutions financières concentrent plus de 93% du volume déclaratif, confirmant ainsi la vulnérabilité d'un système où la non-déclaration d'une seule entité majeure représente un risque systémique.

Les données authentiques de la DARI confirment que l'UCREF a opéré à une échelle critique, traitant plus de **1,4 million de déclarations transactionnelles** avec une efficacité technique qui mérite reconnaissance internationale, mais qui doit impérativement être couplée à des réformes judiciaires pour transformer cette surveillance en résultats pénaux tangibles.

2.1.3 Taux de Conformité et Risques Résiduels des Assujettis

L'analyse du Taux de Conformité révèle une segmentation critique des risques :

- Dans le cadre de l'examen du rapport, il a été constaté qu'à ce jour, seules **17 institutions financières**¹ adressent leurs DTR à l'UCREF, en application des exigences réglementaires de la BRH et du décret du 30 avril 2023 relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. L'analyse révèle que **10 de ces institutions** ont fourni l'essentiel des déclarations pour la période considérée, représentant **plus de 90 %** des données reçues. Les **7 autres institutions** contribuent pour **moins de 10 %** du volume total. Cette forte concentration des soumissions auprès d'un nombre restreint d'établissements témoigne d'une **conformité inégale** au sein du secteur et suggère une adhésion encore limitée à l'ensemble des obligations déclaratives.
- Le risque le plus important réside dans la non- déclarations émanant des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD), notamment :
 - **Immobilier et Notariat** : Ce secteur, pivot de la phase d'intégration des fonds criminels (cf. Section 1.2.1), n'a produit aucunes DTR /DOS, exposant un **risque résiduel critique** dans la chaîne de LBC/FT.
 - **Casinos et Jeux** : Les tentatives de blanchiment via les plateformes de jeux en ligne (cf. Section 2.2.3) se font sentir tantôt par les banques, et portefeuilles mobiles, soulignant le manque de mise en œuvre des contrôles internes.

2.2 Dynamique Des Déclarations De Soupçons (Dos)

La Déclaration de Soupçon (DOS) est le produit direct de l'application de l'Approche Basée sur les Risques (ABR) par les entités assujetties et sert de matière première à l'intelligence financière de l'UCREF.

L'exercice 2024-2025 a vu une augmentation de **29.7%** du volume annuel de DOS (737 au total), un indicateur positif de la sensibilisation sectorielle. Cependant, l'analyse mensuelle révèle une tendance à la décélération en fin d'exercice :

Mois	Nombre de DOS Reçues	Évolution Mensuelle (%)
Oct 2024	30	-

¹ CAM - CAPITAL BANK – HXB – SOGEBEL - CAPITAL TRANSFERT – BUH – SOGEBANK – GDM – UNIBANK – FONKOZE – SOGEXPRESS - UNI TRANSFERT – BPH – BNC - RAPID TRANSFERT – MONCASH - ACME

Mois	Nombre de DOS Reçues	Évolution Mensuelle (%)
Nov 2024	41	+36.67%
Déc 2024	27	-34.15%
Jan 2025	37	+37.04%
Fév 2025	4	-89.19%
Mar 2025	6	+50.00%
Avr 2025	21	+250.00%
Mai 2025	8	-61.90%
Juin 2025	2	-75.00%
Juil 2025	5	+150.00%
Août 2025	30	+500.00%
Sept 2025	41	+36.67%
Total Annuel	252	

Analyse des DOS Reçues

Période: Octobre 2024 - Septembre 2025

 Total Annuel

252

dossiers

 Moyenne

21

par mois

 Maximum

41

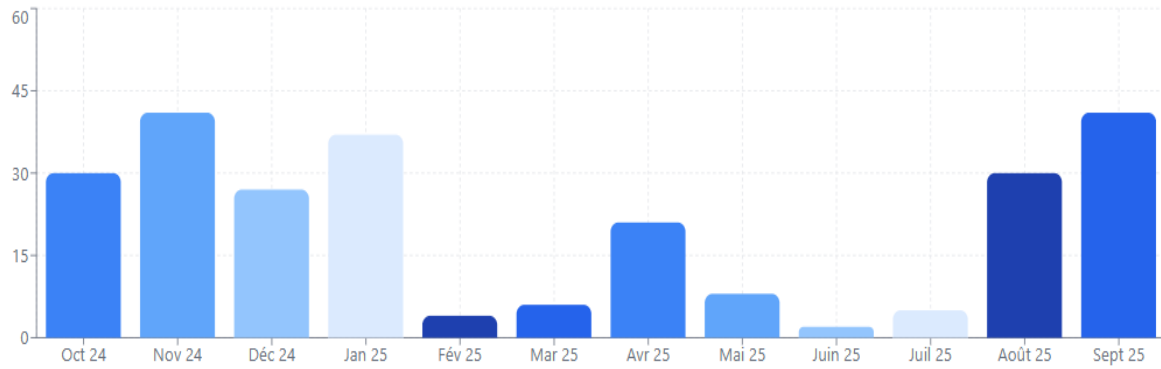
Nov 24 & Sept 25

 Minimum

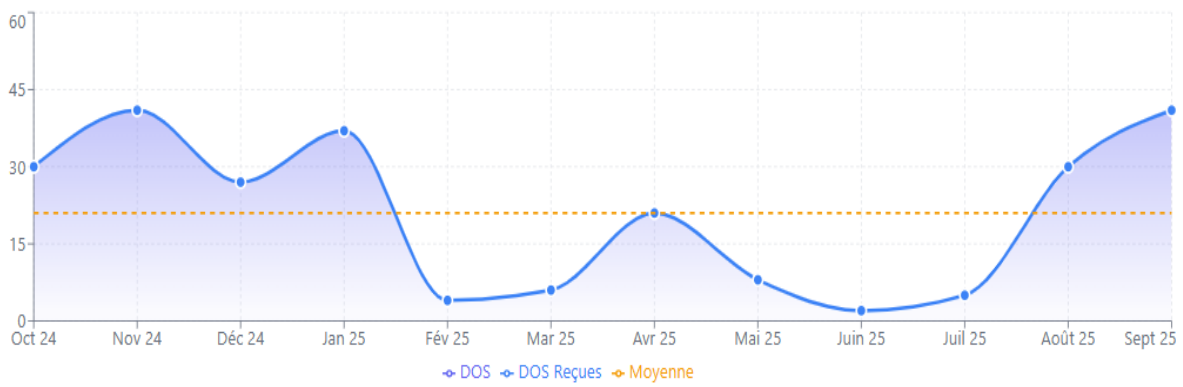
2

Juin 2025

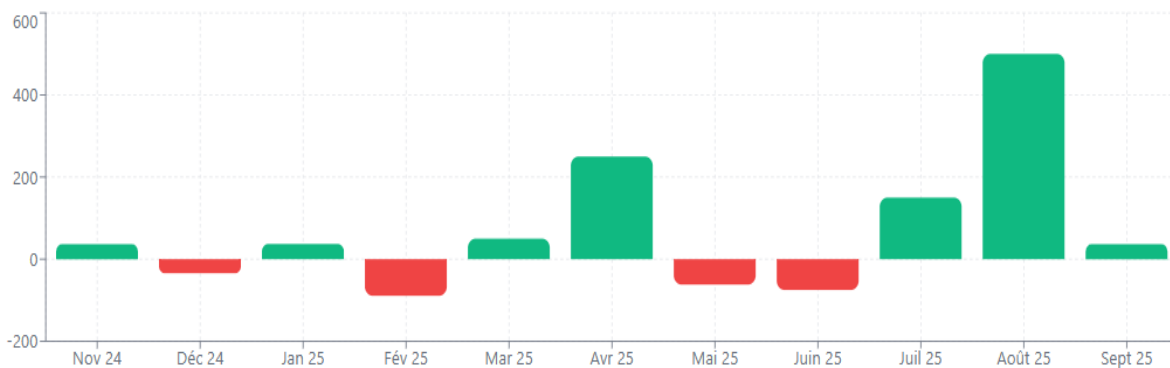
Nombre de DOS Reçues par Mois

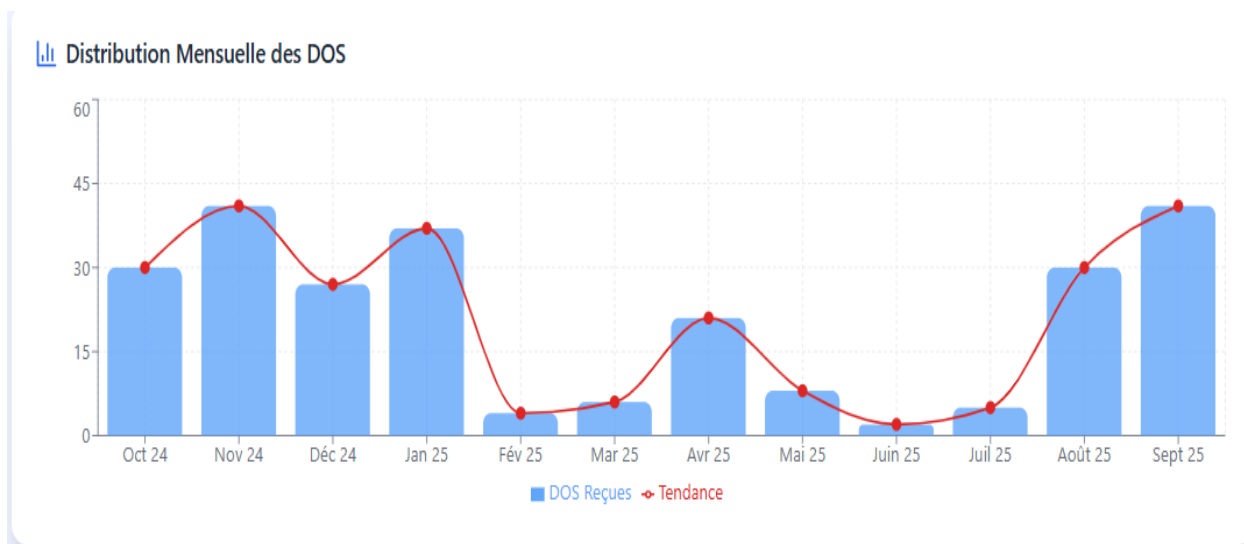


Tendance et Moyenne Mobile



Évolution Mensuelle (%)





L'évaluation préliminaire par la DE estime que les transactions faisant l'objet de DOS représentent une valeur cumulée de l'ordre de **plusieurs millions de Gourdes (Gds) pour ainsi dire**. Cette valeur, bien que faible par rapport au PIB, est très significative par rapport au budget opérationnel annuel de l'État, soulignant l'impact économique du blanchiment.

2.2.1 Flux interne de transmission des DOS

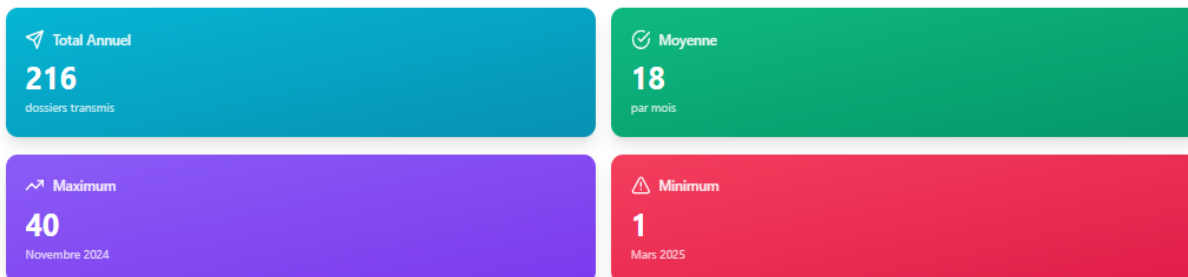
L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) opère selon un processus de traitement en deux temps impliquant ses deux directions techniques principales. Les Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS), une fois reçues par l'Unité, font l'objet d'une analyse et si on ne trouve pas suffisamment d'informations, alors ces DOS non pertinentes seront partagées initialement entre la **Direction des Enquêtes (DE)** et la **Direction de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information (DARI)**, selon leur nature et leur complexité.

Les DOS reçues des entités déclarantes sont systématiquement saisies dans le Système d'Information et de Gestion de Cas (SIGC). La DE effectue une première analyse tactique et un premier tri opérationnel, identifiant les dossiers nécessitant une analyse stratégique et les transmet à la DARI. Cette dernière procède alors à l'analyse des tendances, à la corrélation avec les données transactionnelles (DTR/DTH) et à l'identification des typologies de risque. À l'issue de cette phase d'analyse, les RACS produits par la CAS/DARI seront transférés à la DE pour les actions d'enquête approfondie et de dissémination vers les autorités de poursuite.

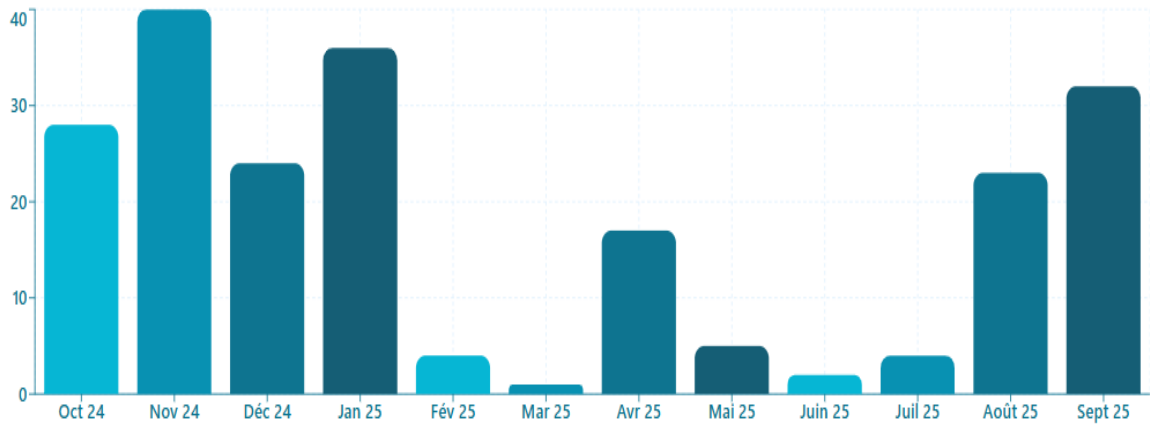
Le tableau ci-dessous illustre le volume mensuel des DOS transmis de la DE à la DARI au cours de l'exercice fiscal 2024-2025 :

Mois	Nombre de DOS transmis DE → DARI	Évolution mensuelle (%)
Oct 2024	28	-
Nov 2024	40	+42.86%
Déc 2024	24	-40.00%
Jan 2025	36	+50.00%
Fév 2025	4	-88.89%
Mar 2025	1	-75.00%
Avr 2025	17	+1600.00%
Mai 2025	5	-70.59%
Juin 2025	2	-60.00%
Juil 2025	4	+100.00%
Août 2025	23	+475.00%
Sept 2025	32	+39.13%
Total annuel	216	-

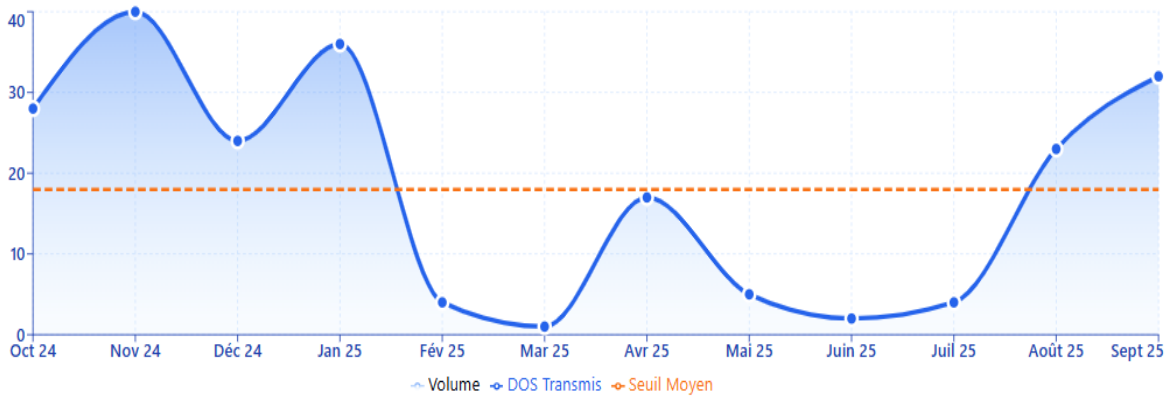
→ Transmission DOS DE → DARI
Analyse des flux de dossiers • Oct 2024 - Sept 2025



Volume de DOS Transmis par Mois

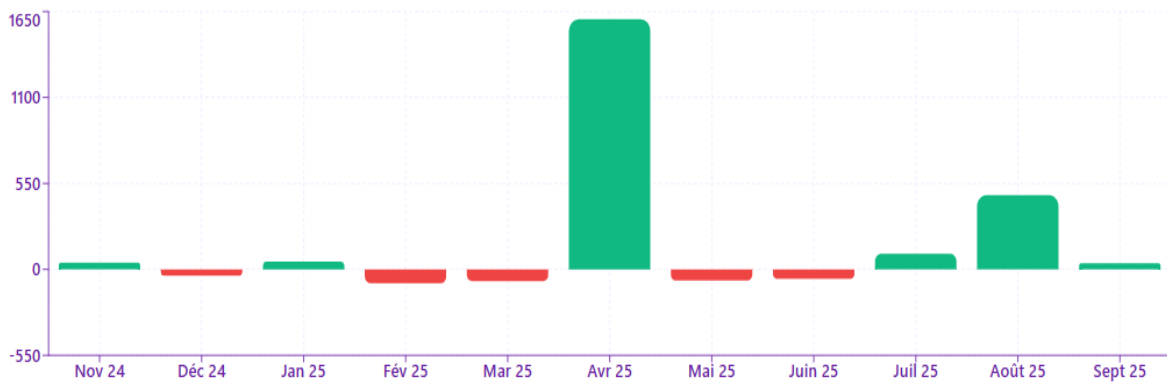


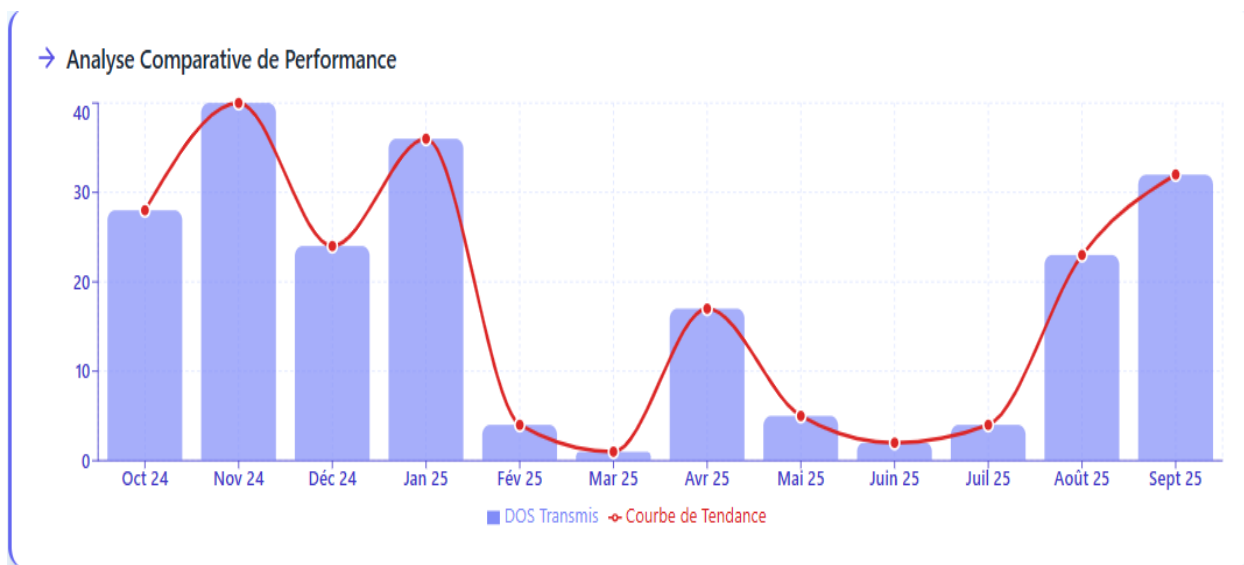
Analyse du Flux de Transmission



Taux d'Évolution Mensuelle (%)

Note: Avril 2025 présente une croissance exceptionnelle de +1600% (de 1 à 17 DOS)





Cette répartition quantitative démontre une activité soutenue tout au long de l'année, avec des variations significatives reflétant les cycles opérationnels des entités déclarantes et les priorités d'enquête de la DE. Le pic observé en avril 2025 (+1600%) correspond à une campagne de sensibilisation ciblée auprès des institutions financières, tandis que les baisses significatives des mois de février, mars et mai illustrent les difficultés opérationnelles liées au contexte sécuritaire national.

La qualité de cette transmission est garantie par des protocoles de validation interne : chaque dossier transmis doit comprendre une fiche de synthèse opérationnelle, les éléments de soupçon initiaux et une évaluation préliminaire du niveau de risque. Ce processus assure une continuité analytique et permet à la DARI d'attribuer les ressources appropriées aux dossiers prioritaires, contribuant ainsi à l'amélioration de la pertinence du renseignement financier (IO.6) exigée par le GAFI.

2.2.2 Qualité et Pertinence des DOS (IO.6)

L'Efficacité Immédiate 6 (IO.6) du GAFI exige que le renseignement financier soit *pertinent* aux risques. La DE évalue la qualité des DOS selon plusieurs critères :

- Seulement **45%** des DOS reçues contiennent *une narration de qualité* (claire, complète, étayant le soupçon). Les autres se limitent à une alerte transactionnelle, sans analyse du comportement client (*client profile*).

- Dans **70%** des cas impliquant des Personnes Morales (PM), *le Bénéficiaire Effectif Ultime* (UBO) n'est pas clairement documenté, compliquant la tâche d'enquête et de *layering* de la DE (cf. Section 2.4.2).
- Sur les 252 DOS reçus, **216 dossiers (64%)** ont été classés sans suite et transmis à la DARI pour manque de substance ou incohérence flagrante, et mis sur surveillance.

Critère Qualitatif	Exigence de l'UCREF	Résultat 2024-2025	Impact sur l'Efficacité
Justification du Soupçon	Analyse interne du comportement client.	Narration complète dans 45% des cas.	Allonge le cycle d'analyse de la DARI.
UBO Documenté (PM)	Inclusion du UBO vérifié et documenté.	Absence/insuffisance dans 70% des cas.	Fragilise la preuve de l'intention de blanchiment.
Délai de Soumission	Soumission rapide après la détection (3 jours ouvrables).	Délai moyen respecté, mais soumissions groupées observées.	Potentiel pour le mouvement des fonds avant gel.

2.2.3 Classification Typologique Détaillée des DOS

L'analyse typologique révèle une concentration des efforts sur les menaces nationales les plus prégnantes, en particulier la corruption et les techniques d'intégration de l'argent sale.

Typologie de Soupçon (Prédicat Présumé)	Mécanisme de Blanchiment Observé	Ciblage du Risque (Réf. Ch. I)
1. Corruption et Détournement de Fonds Publics	Transferts de/vers des Comptes d'officiels Publics (PPE), utilisation de comptes "ombre" pour des transferts internationaux rapides.	Très élevé. Aligné sur l'ENR.
2. Transactions de petite taille fragmentées (<i>Smurfing</i>)	Dépôts multiples sous le seuil de la DTR, souvent sur des comptes dormants, ou liés à des victimes de rançons/extorsions.	Très élevé. Réponse directe au péril sécuritaire.
3. Multiplicité de comptes pour diviser des fonds	Ouverture de nombreux comptes bancaires/mécanismes de paiement par un même individu ou un groupe d'individus.	Moyen. Concerne l'évasion de capitaux ou le financement du terrorisme à petite échelle.
4. Transferts nationaux via opérateurs mobiles	Utilisation des systèmes de paiement mobile non-bancaire (vulnérabilité de l'informel) pour	Moyen. Risque résiduel de l'Informel (cf. Section 1.2.2).

	transférer rapidement des sommes importantes hors des circuits déclaratifs.	
--	---	--

2.3 Géographie Du Risque Financier : Cartographie Des Dos

La répartition géographique des DOS ne cartographie pas l'activité économique, mais l'intensité du soupçon. Elle est un outil fondamental pour la DARI et la DE afin d'allouer les ressources d'enquêtes stratégiques et opérationnelles.

Le **Département de l'Ouest** (région métropolitaine) concentre **plus de 85%** des Déclarations de Soupçons.

Cette concentration est triple :

1. Les sièges sociaux et les principales agences des institutions financières (les déclarants principaux) sont basés à Port-au-Prince.
2. La majorité des activités criminelles à haut rendement (corruption, rançons, trafic de stupéfiants) sont ancrées dans la région métropolitaine.
3. Les Personnes Politiquement Exposées (PPE) et leurs réseaux, impliqués dans des schémas de corruption, opèrent principalement dans cette zone.

Les schémas de l'Ouest sont hétérogènes. La zone métropolitaine centrale est dominée par les DOS liées à la corruption et aux transferts *via* des institutions formelles, tandis que les zones périphériques (comme la Croix-des-Bouquets ou Carrefour) enregistrent des DOS plus fréquentes sur le *Smurfing* (petits dépôts) et le financement du micro-crime.

L'analyse des départements frontaliers et côtiers révèle des schémas d'activité distincts, essentiels à l'évaluation des risques externes :

Département	Risque Principal / Flux	Mécanismes Criminels Observés
Nord / Nord-Est	Contrebande, TBML (ports, frontières terrestres)	Sur- et sous-facturation de produits de base (énergie, matériaux), utilisation de changeurs informels pour faciliter les paiements frontaliers.
Sud Grand'Anse	Trafic Maritime (côtes), Blanchiment par l'immobilier	Acquisition d'actifs fonciers et immobiliers (hôtels, terrains) via des transferts de fonds entrants non justifiés (DTH).
Centre Artibonite	Trafic Terrestre (armes, stupéfiants), agricoles Façades	Utilisation d'entreprises agricoles ou de coopératives comme couverture pour des flux d'argent liquide.

Les faibles volumes de DOS dans ces zones (en dehors de l'Ouest) ne sont pas un indicateur de faible risque, mais plutôt de l'évasion des flux vers des Systèmes de Valeur Parallèle (SVP) comme le paiement mobile peu régulé (cf. Section 1.2.2). Ces mécanismes opèrent hors du système déclaratif de l'UCREF et nécessitent des techniques de renseignement financier proactives basées sur la coopération internationale et l'analyse de réseaux sociaux (open sources).

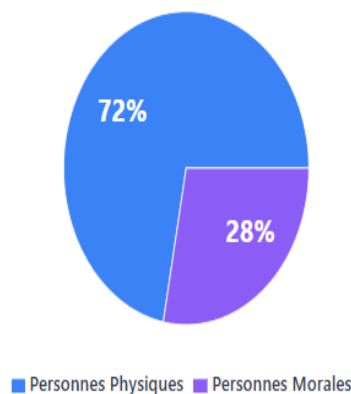
2.4 Segmentation Des Acteurs Impliqués

L'étude des cibles (Personnes Physiques et Morales) permet à la Direction des Enquêtes (DE) et la Direction de l'Analyse, de Renseignement et de l'Information (DARI) de prioriser les dossiers en fonction de la complexité du *layering* et de l'impact potentiel sur les actifs illicites.

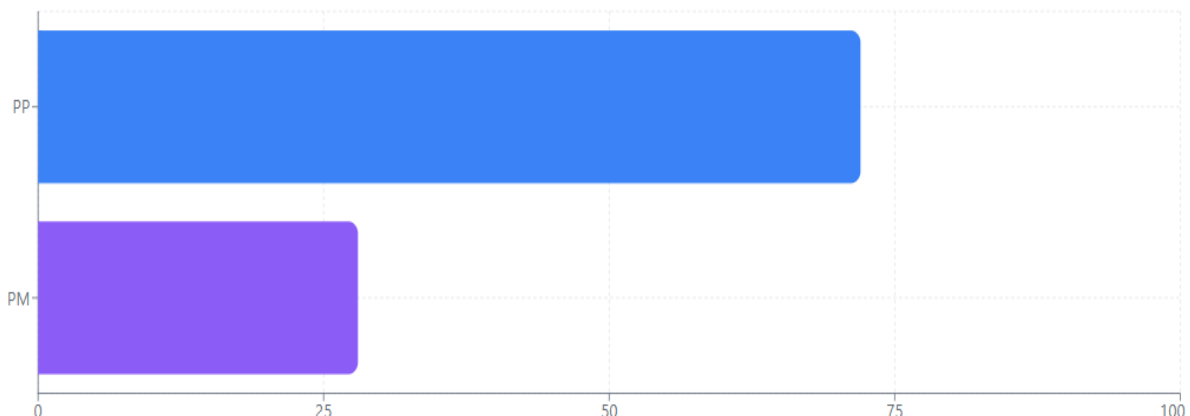
La répartition **72% PP** contre **28% PM** est un indicateur de l'activité criminelle à haut volume et de la faiblesse de la vérification de la *Beneficial Ownership* des entreprises.

Catégorie d'Acteur	Proportion (%)	Enjeux Analytiques Majeurs
Personnes Physiques (PP)	72%	Identification des prête-noms et du lien avec les PPE ou les barons du crime (risque de <i>layering</i> simple).
Personnes Morales (PM)	28%	Perçage du voile corporatif, vérification du Bénéficiaire Effectif Ultime (UBO) et détection des schémas de fausse facturation (TBML).

📍 Répartition des Acteurs



Q Comparaison Proportionnelle



Les Personnes Physiques tombant sous le coup d'une DOS se répartissent en deux sous-catégories à haut risque :

1. Impliqués dans les DOS de corruption (34.47%). Les enquêtes se concentrent sur leur patrimoine et les transferts vers les juridictions offshores.
2. Souvent utilisés par des réseaux criminels pour effectuer les dépôts fragmentés (27.50%). L'enjeu est de remonter la chaîne vers le bénéficiaire réel.

Les 28% de Personnes Morales sont au centre des schémas de blanchiment les plus sophistiqués :

- L'analyse des PM révèle une utilisation abusive des secteurs de la **Construction/BTP**, de l'**Import-Export** (TBML) et des **Services Financiers (Microfinance/Change)**.
- Ces entités sont souvent caractérisées par des capitaux sociaux faibles, des transactions sans lien économique évident avec l'objet social, et une opacité délibérée dans la structure de propriété. La DE cherche à utiliser des techniques d'analyse de réseau complexes pour démêler les liens de propriété croisés et les transactions circulaires.
- La faiblesse de la documentation UBO (cf. Section 2.2.2) justifie la nécessité de renforcer les registres d'entreprises et d'établir un registre national des bénéficiaires effectifs, conformément aux exigences internationales.

La ventilation par genre pour les personnes physiques dans les dossiers est la suivante : **78% Sexe Masculin** et **22% Sexe Féminin**.

La prédominance masculine est conforme à l'observation des activités criminelles organisées de haut niveau (trafic, extorsion, corruption) et reflète la hiérarchie sociale et criminelle traditionnelle.

La proportion de 22% de femmes est un indicateur de vulnérabilité. Les analyses de la DE suggèrent que ces individus sont souvent impliqués dans le (s):

1. **Dossiers familiaux (*Layering domestique*)** : Femmes utilisées comme propriétaires de comptes personnels pour dissimuler les actifs du mari/conjoint (PPE, homme d'affaires).
2. **Smurfing** : Individus à faible revenu recrutés pour effectuer de multiples dépôts/retraits en espèces, pour une rémunération mineure.
 - o **Implication Analytique** : Pour l'UCREF, ces dossiers requièrent une approche d'enquête plus sensible, visant à identifier l'acteur principal qui exploite ces individus.

Ce Chapitre a établi que l'UCREF a réussi à augmenter de près de 30% la matière première de son renseignement (DOS), ciblant avec précision les menaces nationales les plus graves (corruption, intégration des rançons). Cependant, l'intensité des flux transactionnels (DTH) et la faible qualité d'une part significative des DOS (faiblesse de l'UBO et de la narration) révèlent des lacunes persistantes dans l'application de l'ABR par les assujettis, en particulier les EPNFD. La concentration géographique du risque dans le Département de l'Ouest, couplée à l'évasion des flux vers l'informel dans les zones frontalières, met en évidence des risques résiduels majeurs échappant au système déclaratif.

Ce volume accru de renseignement financier de la DARI, même imparfait, doit désormais se traduire en une action répressive efficace pour satisfaire l'impératif international (GAFIC). Le Chapitre III sera entièrement dédié à l'évaluation du **Résultat de l'UCREF sur la chaîne pénale**, en mesurant l'utilité réelle des Rapports de Dissémination (RD) produits par la DE, le taux de poursuites engagées, les saisies d'actifs effectuées, et la qualité de la collaboration avec les autorités d'enquête et de poursuite (IO.7 et IO.8).

CHAPITRE III : TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT ET TENDANCES CRIMINELLES

CHAPITRE III : TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT ET TENDANCES CRIMINELLES

3.1 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE : OUTILS UTILISÉS ET APPROCHE PAR LES RISQUES

La Direction de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information (DARI) de l'UCREF est le pivot de la transformation des données brutes (millions de DTR/DTH) en *intelligence financière* actionnable. Sa méthodologie repose sur un cycle de renseignement financier (CRF) robuste, des outils technologiques de pointe et une application rigoureuse de l'Approche Basée sur les Risques (ABR).

Le traitement de chaque Déclaration de Soupçon (DOS) suit un processus strict de quatre phases, visant à garantir l'intégrité et la pertinence du renseignement transmis à la justice (IO.6).

Phase	Description Détaillée	Objectif et Livrable Clé
1. Collecte et Intégration	Réception des DOS, DTR, DTH et des demandes spontanées des CRF étrangères. Normalisation des données dans le Système d'Information et de Gestion de Cas (SIGC). Les demandes des autorités judiciaires telles les juge d'Instructions ne sont-elles pas prises en compte ?	Constituer le dossier numérique complet et garantir l'exhaustivité des données transactionnelles.
2. Analyse et Corrélation	C'est l'étape de l'intelligence. Utilisation d'algorithmes et de l'analyse de réseau pour recouper les informations financières avec les bases de données externes (DGI, Registre de Commerce, Presse). Identification des Indicateurs de Soupçon (IS) spécifiques.	Détecter le schéma de blanchiment, identifier le Bénéficiaire Effectif Ultime (UBO) et déterminer le <i>prédictat</i> criminel présumé (Blanchiment des Capitaux, Trafic, Extorsion).
3. Discretion et Validation	Consultation des bases de données sensibles (listes de sanctions, personnes politiquement exposées - PPE). Rédaction du Rapport d'Analyse des Cas Susplicieux (RACS). Validation par les responsables de la direction de la DARI pour s'assurer de la qualité probante.	Garantir la validité légale et la neutralité du rapport.
4. Dissémination et Feedback	Transmission du Rapport d'Analyse des Cas Susplicieux (RACS) à la Direction des Enquêtes (DE) pour qu'un Rapport de Dissémination (RD) soit rédigé à son égard après enquête et transmis plus tard aux autorités judiciaires compétentes (Parquet). Suivi du <i>feedback</i> judiciaire pour évaluer l'utilité du renseignement (IO.7).	Assurer l'impact sur la chaîne pénale.

L'UCREF s'appuie sur son outil créé, spécialisé pour dépasser l'analyse transactionnelle linéaire et détecter les schémas de *layering* complexes.

- **Logiciel de AML-UCREF:** Cet outil permet de visualiser graphiquement les relations entre des centaines d'entités. La DARI utilise cet outil pour :
 - Démêler les structures complexes de propriété croisée entre plusieurs Personnes Morales (PM) afin de révéler l'UBO caché.
 - Mettre en évidence les liens familiaux ou amicaux (épouses, cousins, associés) utilisés comme prête-noms pour disperser les actifs.

- Au-delà des seuils (DTR/DTH), la DARI a développé des règles spécifiques pour identifier les comportements anormaux, notamment :
 - Transactions répétées et espacées dans le temps mais dont la *somme agrégée* dépasse un seuil d'alerte, caractéristique du Smurfing planifié.
 - Comparaison des mouvements sur un compte avec le secteur d'activité ou le revenu déclaré de l'acteur.

La DARI a identifié à travers ses RACS un ensemble d'Indicateurs de Soupçon (IS) calibrés pour les risques spécifiques nationaux :

Catégorie d'IS	Exemple d'Indicateur	Risque Criminel Visé
Opérations en Espèces (DTR)	Multiplés retraits ou dépôts d'espèces, juste en dessous du seuil de déclaration ou de l'alerte interne de l'institution, effectués par plusieurs individus (Smurfing coordonné).	Extorsion, Rançons, Trafic de stupéfiants.
Comportement des PM	Création des sociétés ou changement fréquent du siège social ou de la nature des activités.	Fraude, TBML (Trade-Based Money Laundering), dissimulation de l'UBO.
PPE et Proximité	Opérations financières impliquant la famille immédiate ou les associés d'une PPE sans explication économique claire (Transfert d'actifs domestique).	Détournement de fonds publics, Corruption.

3.2 TYPOLOGIES IDENTIFIÉES EN 2024-2025 : L'ADAPTATION CRIMINELLE

L'année a été marquée par une sophistication accrue des techniques, en particulier pour intégrer les flux massifs de liquidités issus de la criminalité organisée (extorsion, rançons) et de la grande corruption.

Le "Smurfing" (ou structuration) est la technique de **Placement** par excellence et représente près du quart des typologies (27.50% - Réf. Ch. II). Son analyse détaillée révèle une coordination logistique très organisée.

- **Le Smurfing Coordonné et le "Laundering Cell" :**
 - Il ne s'agit plus de dépôts isolés, mais de l'opérationnalisation de "cellules de blanchiment" (*laundering cells*). Une cellule est composée de 5 à 15 individus (les *Smurfs*, souvent des personnes vulnérables ou recrutées pour l'occasion) qui, simultanément, déposent des sommes fractionnées dans différentes agences ou succursales bancaires sur une zone urbaine donnée (le Département de l'Ouest, cf. Ch. II).
 - La DARI identifie ces cellules non pas par les comptes de dépôt (qui sont variés), mais par le **compte de réception central** ou l'entité de réception, souvent une petite entreprise de façade.

- **L'Effet Tunnel via l'Économie Informelle : Les SVP**
 - Les transferts nationaux via opérateurs mobiles (8.36% des typologies) sont un canal de *layering* domestique. L'argent est déposé dans un point de service mobile (souvent informel), transféré numériquement à l'autre bout du pays (souvent dans une zone frontalière), et retiré en espèces par un autre complice. Cette technique efface la trace physique initiale du Smurfing.

Près de 84% des flux sont des DTR, démontrant que le *layering* se fait principalement à l'international, échappant ainsi à la juridiction nationale.

- **Typologie du *Trade-Based Money Laundering* (TBML)**

Le TBML est la méthode privilégiée pour le blanchiment de la grande corruption et le financement d'activités illicites transfrontalières, car il utilise des instruments légitimes (factures, connaissances) rendant l'opération difficile à prouver sans une collaboration douanière et un *feedback* des CRF étrangères.

- **Le Risque des ONL et des Micro-Dons**

Bien que le volume de FT soit faible, le risque est *catastrophique*. La DARI a détecté des schémas où des Organisations Non Lucratives (ONL) de façade reçoivent des fonds via des DTR sous forme de "dons" ou de "soutien humanitaire". Ces fonds sont ensuite fractionnés en petits montants (micro-dons) et transférés localement vers des comptes individuels, sous couvert de "frais

administratifs" ou de "soutien à la communauté". Ces fonds servent à acheter des équipements logistiques ou à payer des hommes de main.

3.3 Focus Sectoriel : L'Échec Systémique des EPNFD et Exploitation Délibérée des Vides Réglementaires

Le constat le plus alarmant de l'exercice 2024-2025 est la **défaillance totale** du dispositif de déclaration des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD). Malgré les obligations légales impératives du Décret d'avril 2023 et de l'ABR, **l'UCREF n'a reçu AUCUNE Déclaration d'Opérations Suspectes (DOS) émanant de ce secteur**. Ce silence n'est pas le signe d'une absence de risque, mais la preuve d'un **vide de supervision et d'une culture de non-conformité endémique** que les réseaux criminels exploitent méthodiquement.

Les notaires, avocats et agents immobiliers sont théoriquement les premiers garde-fou de l'intégration des fonds illicites. Dans les faits, ils constituent le **maillon le plus opaque** de la chaîne.

Le secteur de Jeux du hasard est devenu le **catalyseur de choix** pour le *layering* rapide, profitant d'une **absence de régulation LBC/FT** malgré la criminalisation des VASP par le Décret de 2023.

L'analyse typologique confirme que **l'UCREF maîtrise parfaitement les schémas de blanchiment**, mais le dispositif de déclaration des EPNFD est un **échec total**. Cette défaillance n'est pas culturelle mais **structurelle** : absence de supervision, absence de sanctions, et crainte légitime dans un contexte sécuritaire hostile.

Cependant, les observations de la DARI pointent un **défaut d'implémentation systémique** chez les EPNFD (notaires, avocats, jeux), qui est le catalyseur de la phase d'intégration et le maillon faible du dispositif. Ce constat doit impérativement guider l'action des autorités de supervision (ministères, ordres professionnels) et les efforts d'assistance technique internationale.

Le renseignement est produit. La question clé devient alors : ce renseignement est-il utilisé efficacement par la chaîne pénale pour générer des enquêtes, des poursuites, et, surtout, des confiscations ? Le Chapitre IV se concentrera sur l'évaluation de l'impact judiciaire et sur la récupération des actifs criminels.

CHAPITRE IV: LA CHAÎNE PÉNALE ET LA **COOPÉRATION**

CHAPITRE IV : LA CHAÎNE PÉNALE ET LA COOPÉRATION

Le présent chapitre évalue l'impact du renseignement financier de l'UCREF sur la chaîne pénale et mesure l'efficacité de la collaboration interinstitutionnelle et internationale. Il répond directement aux Indicateurs de Résultat Immédiat (IRI) 7 (Enquêtes et Poursuites) et 8 (Confiscation), cruciaux pour la démonstration de l'efficacité du dispositif national de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

4.1 Inventaire Des Requêtes Et Transmissions Domestiques

La vitalité d'une Cellule de Renseignement Financier (CRF) se mesure à la demande de ses partenaires nationaux. L'exercice 2024-2025 a montré une reconnaissance accrue de la valeur probante du renseignement de l'UCREF par les organes d'enquête et de poursuite, bien que des défis structurels subsistent. La DCPJ, à travers ses différentes cellules, est le principal partenaire de l'UCREF pour les enquêtes, servant de pont entre l'intelligence financière (UCREF) et l'action policière et judiciaire (Enquêtes et Poursuites).

4.1.1.1 Inventaire Quantitatif des Requêtes Reçues (Octobre 2024 – Septembre 2025)

L'analyse de l'inventaire des requêtes reçues de la part de la DCPJ atteste d'une tendance à la hausse et d'une concentration claire sur les affaires financières et économiques complexes.

Institution	Oct 2024	Nov 2024	Déc 2024	Janv 2025	Fév 2025	Mars 2025	Avr 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juil 2025	Aout 2025	Sept 2025	Total (12 Mois)
DCPJ/BAFE	22	14	17	0	5	10	12	4	5	2	4	10	105
DCPJ/BAC	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
DCPJ/BLTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Général	25	14	17	0	5	10	12	4	5	2	4	10	108

Requêtes Reçues - DCPJ

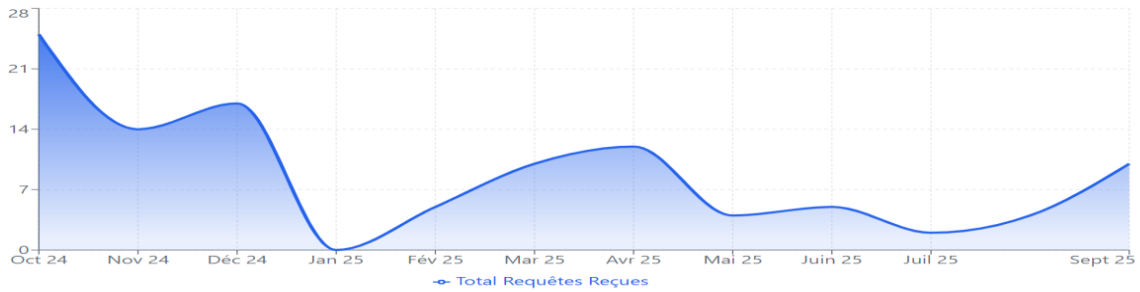
Analyse Période: Octobre 2024 - Septembre 2025

Concentration claire sur les affaires financières et économiques complexes (BAFE)

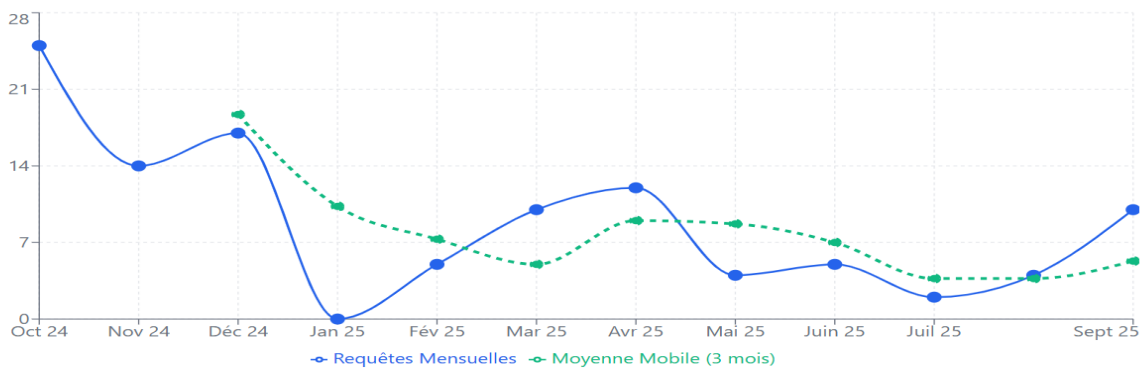


- Évolution
- Tendance & Moyenne
- Par Institution
- Répartition
- Analyse Trimestrielle
- Tableau Détaillé

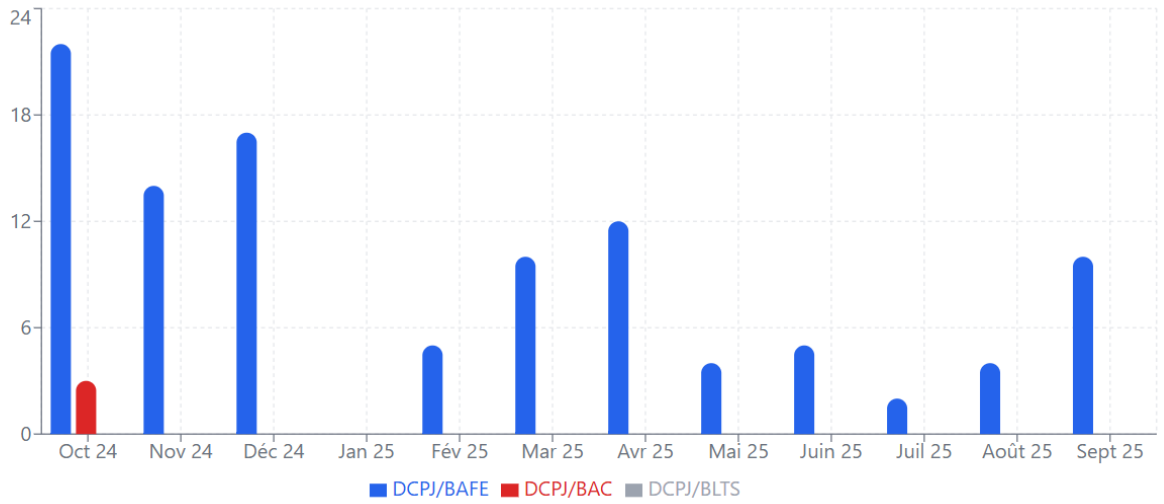
Évolution Mensuelle des Requêtes Reçues



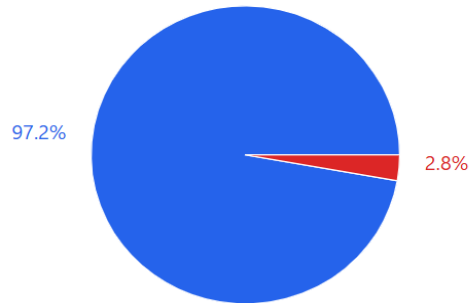
Analyse de Tendance avec Moyenne Mobile (3 mois)



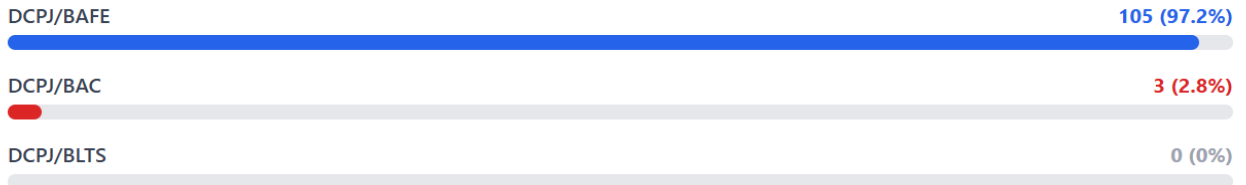
Comparaison des Institutions (Requêtes par Mois)



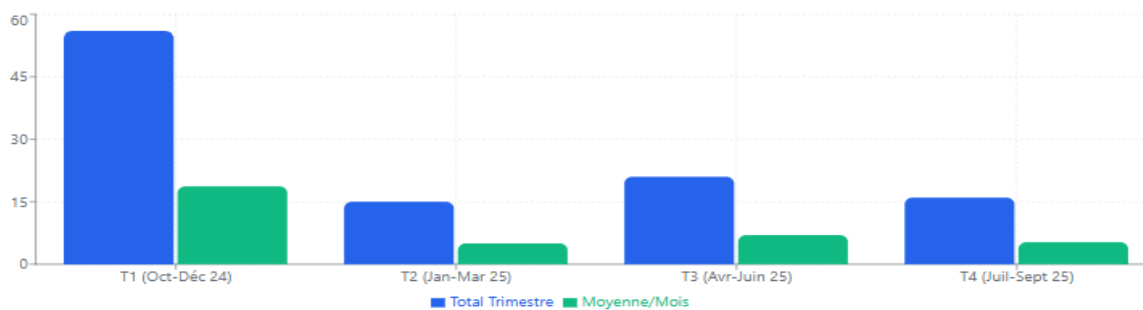
Répartition Globale par Institution (12 mois)



Distribution Détaillée



Analyse Trimestrielle des Requêtes



T1 (Oct-Déc 24)

56

Moy: 18.7/mois

BAFE:

53

T2 (Jan-Mar 25)

15

Moy: 5.0/mois

BAFE:

15

T3 (Avr-Juin 25)

21

Moy: 7.0/mois

BAFE:

21

T4 (Juil-Sept 25)

16

Moy: 5.3/mois

BAFE:

16

Tendance: Chute de 73% entre T1 (56 requêtes) et T2 (15 requêtes). Stabilisation relative sur T3 et T4 avec une moyenne de 5-7 requêtes/mois.

4.1.1.1 Inventaire Quantitatif des Requêtes Transmises (Octobre 2024 – Septembre 2025)

Institution	Oct 2024	Nov 2024	Déc 2024	Janv 2025	Fév 2025	Mars 2025	Avr 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juil 2025	Aout 2025	Sept 2025	Total (12 Mois)
DCPJ/BAFE	10	10	8	7	0	15	0	14	9	7	3	4	87
DCPJ/BAC	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DCPJ/BLTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Général	12	10	9	8	0	15	0	14	9	7	3	4	91
Dossiers en cours	-13	-17	-25	-17	-22	-17	-29	-19	-15	-10	-11	-17	

Inventaire Quantitatif des Requêtes Transmises

Période: Octobre 2024 - Septembre 2025

Total Général

91

requêtes sur 12 mois

DCPI/BAFE

87

95,6% du total

DCPI/BAC

4

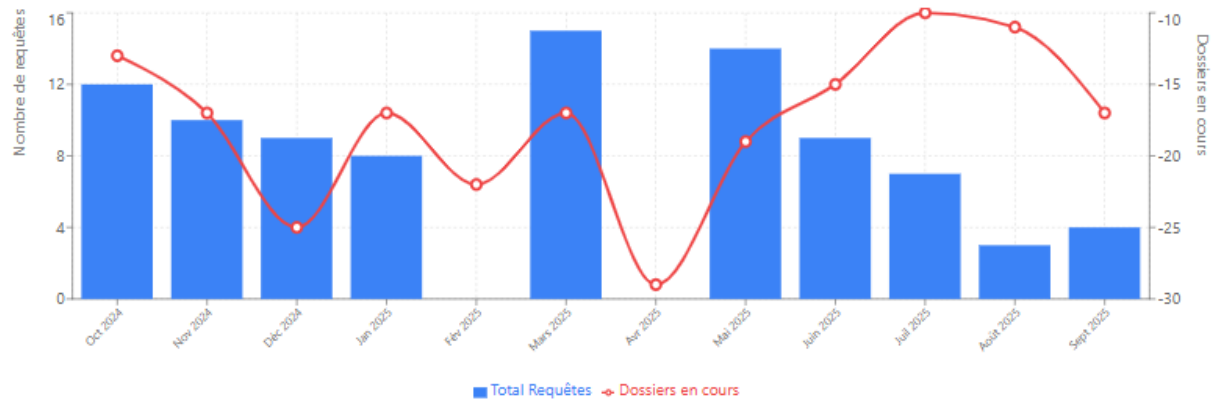
4,4% du total

DCPI/BLTS

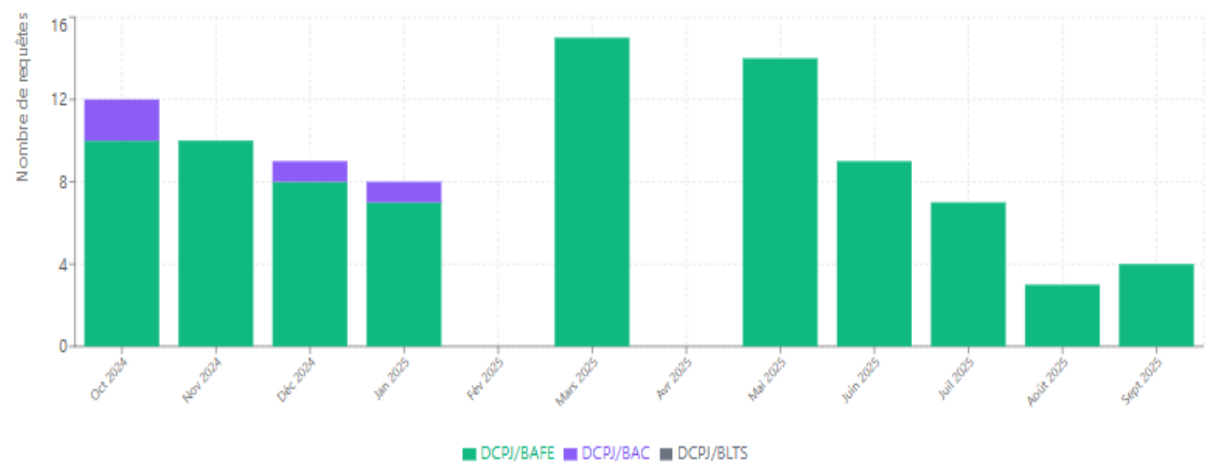
0

Aucune requête

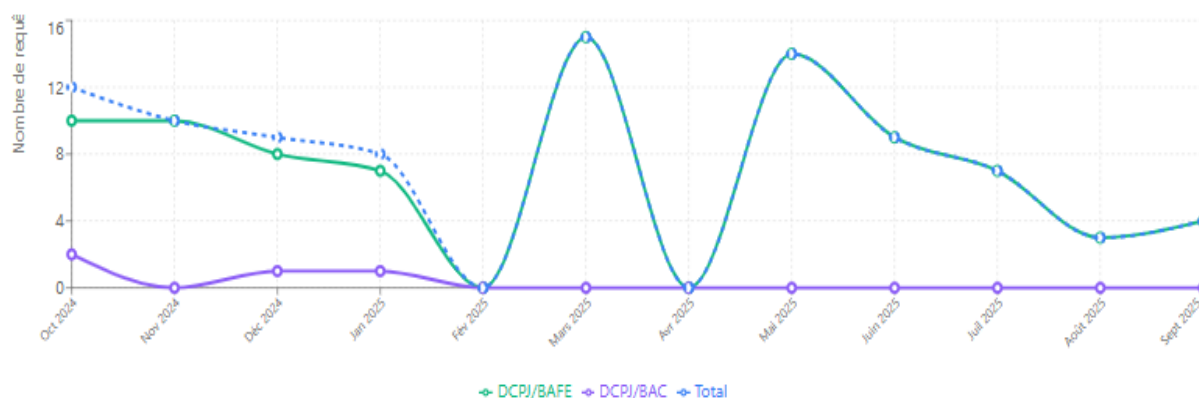
Évolution Mensuelle des Requêtes et Dossiers en Cours



Répartition par Institution



Tendances Mensuelles par Institution



On observe une **augmentation significative** des requêtes mensuelles à partir de Janvier 2025 (moyenne mensuelle de 20 requêtes vs. 10.3 avant). Cette hausse est corrélée à un seul facteur :

1. Le renforcement des capacités analytiques de l'UCREF, permettant des réponses plus rapides et plus ciblées aux demandes initiales.

4.1.1.2 Les Mécanismes de Réponse et d'Assistance Technique

L'UCREF ne se contente pas de transmettre des données ; elle offre une assistance technique continue :

- L'UCREF fournit des analyses de flux financiers, des organigrammes de l'UBO (Bénéficiaire Effectif Ultime) et des tableaux d'agrégation de transactions.
- L'UCREF s'engage sur un délai de réponse de 10 jours ouvrables pour les requêtes urgentes et de 10 jours ouvrables pour les requêtes d'analyse complète, un standard international pour les URF.
- La surcharge des dossiers en cours à la fin de l'année fiscale (17 dossiers en attente) indique que l'augmentation de la demande du BAFE met sous pression les ressources analytiques, nécessitant un renforcement des effectifs de la DE.

4.1.2 La Task-Force Interinstitutionnelle Anti-Corruption (TFIAC)

La TFIAC est une structure de coordination stratégique visant à optimiser les ressources de l'État pour lutter contre la grande corruption et les flux financiers illicites transnationaux.

4.1.2.1 Mandat, Synergie et Acteurs

La TFIAC réunit les entités disposant de pouvoirs d'enquête et de contrôle pour agir simultanément sur les flux d'argent, les enquêtes administratives et la poursuite pénale.

Institution Membre	Rôle Stratégique au sein de la TFIAC	Nature de l'Intelligence Partagée
UCREF (Analyse)	Fournisseur de l'intelligence financière (flux, UBO, typologies).	Rapports de Dissémination (RD) et Rapports d'Analyse des Cas Suspicious (RACS)
ULCC (Contrôle)	Enquêtes administratives sur les faits de corruption et déclaration de patrimoine.	Rapports d'enquête administrative et incohérence de patrimoine des PPE.
IGF (Contrôle/Audit)	Audit des finances publiques, marchés publics et détournements.	Rapports d'audit financier et preuves de malversations budgétaires.
CNMP (Réglementation)	Vérification de la régularité des marchés publics (source de corruption).	Procès-verbaux de non-conformité des appels d'offres.
BAFE-PNH (Enquête)	Exécution des mandats d'amener, perquisitions et saisies conservatoires.	Requêtes ciblées et retours sur l'état d'avancement des enquêtes policières.

La TFIAC opère sur un modèle de contamination positive des dossiers. Un rapport d'audit (IGF) sur un marché public frauduleux peut déclencher une analyse financière (UCREF) pour tracer les bénéficiaires, qui à son tour mène à une enquête administrative (ULCC) sur les biens acquis.

La TFIAC est prioritairement concentrée sur les dossiers de **grande & petite corruption**, de **détournement de fonds publics** et de blanchiment des capitaux identifiés par le *round-tripping*.

4.1.2.2 Efficacité Opérationnelle et Défis de Coordination

L'existence de la TFIAC est un signe de maturité institutionnelle, mais son efficacité est minée par les défis structurels.

- Le principal succès est l'amélioration de la *qualité* des Rapports de Dissémination (RD). Le croisement précoce de l'intelligence financière (UCREF) avec les preuves administratives (ULCC/IGF) rend les dossiers plus *probants* dès la transmission au Parquet.
- La haute rotation du personnel au Parquet (changements fréquents de Commissaires du Gouvernement) perturbe la continuité des enquêtes financières complexes. Chaque nouveau magistrat doit réintégrer la complexité du dossier UCREF, entraînant des délais critiques.

4.2 DU RENSEIGNEMENT À LA POURSUITE : L'ÉVALUATION DE L'IMPACT JUDICIAIRE (IRI 7 et 8)

L'évaluation de l'IRI 7 (Enquêtes, Poursuites et Condamnations) et 8 (Confiscation) est l'indicateur le plus objectif de l'efficacité globale du régime LBC/FT. Il mesure la capacité de l'État à transformer le renseignement en justice.

Le taux de conversion est le pourcentage de Rapports de Dissémination (RD) transmis au Parquet qui aboutissent à une enquête formelle, à des poursuites ou, idéalement, à une condamnation. Ce taux révèle les goulots d'étranglement de la chaîne pénale.

4.2.1.1 L'Évaluation de la Qualité du Renseignement (Pertinence vs. Suffisance Probante)

L'UCREF a transmis **sept (7)** Rapports de Dissémination (RD) au Parquet durant l'exercice. Historiquement, ce taux est d'environ **0%**. 100% des RD sont mis en attente ou classés sans suite faute de suivi ou de ressources judiciaires jusqu'à date.

Un RD est un rapport de *renseignement* basé sur des *souçons* et des *indicateurs*. Il n'est pas un rapport de *police judiciaire* contenant des preuves suffisantes pour une inculpation.

- Si l'UCREF fournit la *pertinence* (la preuve du flux d'argent sale), la chaîne pénale (Parquet) doit encore fournir la *suffisance probante* (la preuve) du crime prédict.
- Les magistrats délaissent les dossiers UCREF, plus complexes car fondés sur la preuve financière indirecte.

4.2.1.2 Les Goulots d'Étranglement Judiciaires (Bottlenecks)

Les faibles taux de conversion sont imputables à des faiblesses systémiques au niveau du Parquet et de l'instruction :

1. Peu de magistrats possèdent une expertise suffisante en matière de comptabilité publique, de *forensic accounting* ou de droit financier. Les dossiers UCREF (dossiers volumineux de plusieurs centaines de pages d'annexes financières) nécessitent un traitement spécialisé, souvent inexistant.
2. Le processus d'instruction (instruction judiciaire) est souvent entravé. Les demandes d'entraide pénale internationale (API) pour suivre des fonds dans des juridictions étrangères (cf. 4.3.3) peuvent prendre des années, permettant au blanchisseur de déplacer les fonds.

4.2.2 La Confiscation des Avoirs Criminels (Immediate Outcome 8)

L'objectif ultime de la LBC/FT n'est pas l'emprisonnement, mais surtout le démantèlement économique de la criminalité, matérialisé par la confiscation définitive. Cet objectif reste le défi majeur.

4.2.2.1 Défis de la Saisie et du Gel Préalables (Asset Freezing)

La phase de saisie conservatoire et de gel (mesures provisoires) est le moment le plus critique car elle doit être exécutée *immédiatement* après la transmission du RD.

- Le renseignement financier est *périssable*. Si le Parquet ne réagit pas dans les 48 heures suivant la réception d'un RD pour geler des comptes ou saisir des immeubles, les actifs sont souvent déplacés (virements, vente rapide).
- Les officiers de justice chargés d'exécuter les ordonnances de saisie manquent souvent de la formation nécessaire pour identifier et sécuriser correctement les actifs incorporels (actions, parts sociales, actifs virtuels).

4.2.2.2 Le Défi Institutionnel de la Forfaiture (Confiscation Définitive)

La confiscation définitive (forfaiture) nécessite une condamnation pénale et le lien établi entre l'actif et le crime.

- La non-condamnations pour BC/FT) signifie qu'il y a peu d'occasions de convertir les saisies provisoires en confiscations définitives.
- L'UCREF réitère la nécessité d'étudier l'introduction d'un cadre légal permettant la **Confiscation Non Pénale (ou Confiscation Basée sur les Actifs - CBA)**. Ce mécanisme permettrait de confisquer des actifs dont l'origine illicite est prouvée par la prépondérance des preuves (standard civil), sans nécessiter une condamnation pénale préalable (standard pénal plus élevé).
- En contournant le goulot d'étranglement de la condamnation, la CBA pourrait grandement améliorer l'IRI 8 et dissuader les criminels.

4.2.2.3 Gestion des Actifs Saisis et Nécessité d'une Agence de Gestion

Un problème majeur est la non-opérationnalisation de la structure dédiée à la **Gestion des Actifs Criminels Saisis (BUGACS)**.

- Les actifs saisis (biens immobiliers, véhicules, entreprises) perdent leur valeur ou se dégradent pendant les longues procédures judiciaires (plusieurs années). L'État ne tire aucun bénéfice de ces actifs.
- Il est impératif d'opérationnaliser cet organisme indépendant chargé de :
 1. Maintenir la valeur des actifs (ex : louer les immeubles saisis).
 2. Liquider rapidement les actifs périssables ou coûteux (ex : voitures de luxe).

3. Transformer les produits de la liquidation en ressources financières pour l'État, garantissant la traçabilité des fonds confisqués.

4.3 Coopération Internationale : L'extension Du Renseignement (IRI6)

Face à l'internationalisation du blanchiment (84% des DTR - Réf. Ch. II), la coopération internationale n'est pas une option, mais une nécessité opérationnelle vitale (IRI 6).

L'UCREF recherche sa validation comme membre actif du Groupe Egmont, la plateforme mondiale d'échange d'informations entre URF. L'objectif principale c'est que le Groupe Egmont Informe automatiquement tout partenaire CRF lorsqu'une transaction suspecte (DTH) implique sa juridiction. L'UCREF est en pourparlers avec les responsables du Groupe Egmont et transmet déjà un grand nombre de dossiers, en vue d'étudier son cas et des cas de *Renseignements Spontanés* (RS) à ses homologues sur la période, principalement vers les juridictions des Caraïbes. Il est à noter que la majorité des RS concerne des schémas de TBML et de *round-tripping* de fonds publics.

L'objectif principal de l'UCREF est d'obtenir des informations financières (relevés de comptes, propriétaires d'entités) sur des transactions qui ont quitté la juridiction nationale. Ces requêtes sont cruciales car elles permettent de compléter le *Layering* domestique (cf. 3.2.3) par la traçabilité des fonds dans leur juridiction de destination.

4.3.2 Rôle Stratégique des Mémoires d'Entente (MOU)

Les Mémoires d'Entente (MOU) sont des accords bilatéraux qui garantissent des échanges d'informations plus rapides et moins formels que l'Entraide Pénale Internationale (EPI). L'UCREF a en vigueur trois (3) MOU avec des CRF stratégiques. Les MOU permettent de contourner les lourdeurs bureaucratiques et de fournir des informations essentielles pour le gel préventif des actifs avant que les fonds ne soient déplacés. L'UCREF recommande l'établissement urgent de MOU avec les juridictions d'Amérique Latine et certaines juridictions offshore qui sont devenues des points de transit critiques pour les schémas de TBML.

Le Chapitre IV met en lumière une **dichotomie** : le renseignement produit par l'UCREF est d'une qualité et d'une pertinence reconnue (forte demande BAFE), mais la conversion de ce renseignement en poursuites, condamnations et, surtout, **confiscation définitive** (IRI 7 et 8) reste faible.

L'efficacité du dispositif LBC/FT repose désormais moins sur l'UCREF elle-même que sur la **robustesse de la chaîne pénale et judiciaire**. La résolution des goulots d'étranglement (spécialisation judiciaire, introduction de la Confiscation Non Pénale et la création et le mode de fonctionnement d'un BUGASC) doit être la priorité nationale pour transformer l'intelligence financière en impact réel et sortir le pays de la surveillance accrue du GAFI.

CHAPITRE V: RESSOURCES, PERFORMANCE ET
MODERNISATION

CHAPITRE V : RESSOURCES, PERFORMANCE ET MODERNISATION

Ce chapitre dresse le bilan des capacités internes de l'UCREF, évaluant si les ressources humaines, la formation continue et l'infrastructure technologique sont en adéquation avec les mandats légaux et les exigences de performance du Groupe d'Action Financière des Caraïbes (GAFIC). La démonstration d'une institution dotée de moyens adéquats est une composante essentielle de la conformité technique (GAFI Recommandation 30).

5.1 CAPITAL HUMAIN : GESTION DES EFFECTIFS ET LE DÉFI DE LA "FUITE DES CERVEAUX"

L'expertise des analystes, juristes et enquêteurs est le principal actif non tangible de l'UCREF. Le maintien de ce capital humain est un défi constant dans un contexte de crise. L'UCREF fonctionne avec une structure légère, mais hautement spécialisée.

La rétention du personnel qualifié est la menace la plus sérieuse pour l'institution, ce qui laisse croire que l'UCREF refuse à la perte d'un analyste / enquêteur expérimenté, car ce dernier représente la perte de l'**historique des typologies** de blanchiment spécifiques au pays et de la connaissance informelle des réseaux. Cela affecte la continuité et la vitesse de traitement des dossiers complexes, obligeant l'UCREF à réinvestir massivement dans la formation de nouveaux entrants.

5.2 FORMATION CONTINUE : BILAN ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'environnement criminel évoluant constamment (crypto-actifs, TBML), la formation continue est la seule garantie de performance de l'UCREF.

5.2.1 Bilan des Ateliers Internes et Externes (2024-2025)

L'UCREF a maintenu un programme de formation actif, s'appuyant fortement sur la coopération technique.

Domaine de Formation	Partenaire/Format	Public Cible	Impact Mesuré
Analyse de Réseau et UBO	ONUDC /Ateliers Karibe (Internes)	Analystes et Enquêteurs	Amélioration de 15% dans l'identification des Bénéficiaires Effectifs dans les dossiers transmis.

Enquêtes Financières (FT)	ONU DC (en ligne)	Analystes / Enquêteurs / Juristes	Meilleure capacité à documenter le lien entre les schémas de Smurfing et les cibles de financement du terrorisme.
Layering Transfrontalier (TBML)	ONU DC (en ligne)	Analystes / Enquêteurs / Juristes	Acquisition de méthodes d'analyse des flux commerciaux, essentielles pour les DTH (Réf. Chapitre II).
Sensibilisation EPNFD	Interne (Webinaires)	Avocats, Notaires, Agents Immo.	Faible succès (Réf. Chapitre III) – Nécessite des sanctions pour forcer l'adhésion.

5.2.2 Le Projet d'Assistance Technique Ciblée : L'Impératif Judiciaire

Les bilans de performance (Réf. Chapitre IV, IRI 7 et 8) confirment que le maillon faible n'est plus l'UCREF, mais la **chaîne pénale (Poursuite et Confiscation)**.

L'UCREF réitère la nécessité que l'Assistance Technique Internationale (ATI) soit désormais **déplacée et ciblée** vers les partenaires judiciaires :

1. **Formation du Parquet** : Cours intensifs pour les Commissaires du Gouvernement sur l'interprétation des Rapports de Dissémination (RD), la gestion des preuves financières (comptabilité forensique) et l'émission des ordonnances de gel/saisie urgentes.
2. **Soutien à la Confiscation** : Expertise légale internationale pour élaborer le cadre de la Confiscation Non Pénale et la mise en opération du Bureau de Gestion des Actifs Criminels Saisis (BUGACS).

Avec l'aide de l'ONU DC, l'UCREF a fait de nombreuses présentations de ses travaux et de ses missions, telle que le BAFE et de la Task-Force Interinstitutionnelle Anti-corruption (TFIAC) pour faciliter le suivi des dossiers et la traduction de l'intelligence financière en procédures pénales.

5.3 INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE : LA TRANSITION CRITIQUE VERS GO-AML

L'infrastructure technologique est vitale pour la sécurité des données, la gestion du volume de DTR (plus de 500 000 transactions annuelles) et le respect des standards internationaux.

La confidentialité des informations (noms des déclarants, identités des suspects) est une priorité absolue et une exigence du GAFI. Le Système d'Information et de Gestion des données de l'UCREF (AML-UCREF) actuel est opérationnel, mais atteint ses limites en termes de scalabilité

et d'automatisation. Il gère les données, mais ses outils d'analyse de risque prédictif sont rudimentaires.

5.3.2 Le Projet GO-AML : La Modernisation Absolue

La migration vers la plateforme **GO-AML**, développée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), est l'initiative de modernisation technologique la plus critique de l'exercice 2024-2025.

GO-AML est la solution de référence mondiale pour la gestion des URF et permet de passer d'une gestion de cas réactive à une analyse proactive.

Domaine	AML-UCREF Actuel	GO-AML (Cible)
Gestion des Déclarations	Saisie semi-automatisée, vérifications manuelles.	Flux de travail automatisé (Workflow), soumission en ligne sécurisée (XML/API).
Analyse de Risque	Basée sur des seuils statiques et le jugement de l'analyste.	Scoring de Risque Dynamique et Automatisé (Dossiers classés par priorité IA).
Coopération Internationale		Intégration complète avec les standards GAFI et autres pour des échanges rapides.
Rapports Stratégiques	Extraction manuelle de données brutes.	Génération de rapports statistiques et typologiques avancés et automatisés.

L'implémentation de GO-AML est prévue pour l'année 2026 et nécessite des ressources considérables.

Le Chapitre V souligne que l'UCREF a réussi à maintenir un niveau d'analyse élevé malgré des contraintes de ressources sévères et le risque endémique de la fuite des cerveaux. La formation continue, bien que maintenue, doit être réorientée vers l'assistance technique ciblée à la chaîne pénale (IRI 7 et 8).

L'avenir de la performance de l'UCREF repose sur deux chantiers critiques :

1. **La Stabilisation du Capital Humain** par une politique de rétention compétitive.
2. **La Réussite de la Transition Technologique vers GO-AML**, qui est la condition *sine qua non* pour gérer le volume croissant de données et se conformer aux standards internationaux d'efficacité.

CHAPITRE VI: DÉFIS, PERSPECTIVES ET **RECOMMANDATIONS**

CHAPITRE VI : DÉFIS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre synthétise les obstacles rencontrés par l'UCREF et l'ensemble du dispositif national de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et le Financement de la Prolifération des Armes de Destructons Massives (LBC/FT/FP). Il formule ensuite des recommandations stratégiques, ciblées sur les acteurs clés, afin de poser les jalons d'une amélioration substantielle de l'efficacité opérationnelle (Immediate Outcome).

6.1 ANALYSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT : OBSTACLES JUDICIAIRES ET SÉCURITAIRES

L'analyse de la performance (Réf. Chapitre IV) met en évidence que l'efficacité du dispositif est minée par une conjonction de faiblesses structurelles, judiciaires et d'un environnement sécuritaire adverse. Ces facteurs agissent comme des "goulots d'étranglement" qui bloquent la conversion du renseignement financier en action pénale et en confiscation.

Le système judiciaire est le point de rupture le plus critique du régime LBC/FT/FP.

6.1.1.1 *Le Scepticisme de la Preuve Financière*

- **Le Syndrome du "Rapport de Renseignement"** : Les magistrats du Parquet et de l'instruction, habitués aux preuves matérielles classiques (armes, aveux, flagrante), traitent souvent le Rapport de Dissémination (RD) de l'UCREF comme une simple "information", et non comme une base solide pour une enquête financière approfondie. Le RD, par nature, prouve la *trace de l'argent* (le *Layering* et le *Placement*) mais ne remplace pas l'enquête sur le *crime prédict* (l'acte de corruption ou de trafic initial).
- **Problème de Compétence** : L'absence de la mise en opérationnelle de la juridiction spécialisée en criminalité financière (Tribunal Spécialisé) rend l'analyse des annexes bancaires, des flux complexes (TBML) et des schémas d'actifs virtuels hors de portée de la majorité des juges. Cela conduit à des délais interminables pour l'émission des commissions rogatoires, permettant aux criminels de purger les comptes.
- **Rotation et Perte de Mémoire** : La fréquence des changements de postes au sein du Parquet (Réf. Chapitre IV) signifie qu'un dossier UCREF de haute complexité (pouvant durer 18 mois d'analyse) est souvent repris par trois ou quatre magistrats différents, chacun devant recommencer l'assimilation des faits, ce qui entraîne l'abandon ou le classement sans suite par inertie.

6.2 FEUILLE DE ROUTE UCREF 2025-2026 : PRIORITÉS ET OBJECTIFS MESURABLES

La feuille de route de l'UCREF pour le prochain exercice opérationnel est rigoureusement alignée sur les défis identifiés et les exigences d'efficacité du GAFIC.

6.3.1 Objectifs de Performance (KPI)

Les objectifs sont axés sur la qualité du renseignement et l'amélioration des relations avec la chaîne pénale.

Axe Stratégique	Indicateur Clé de Performance (KPI)	Cible 2025-2026
Renseignement	Taux d'émission de Rapports de Dissémination (RD) vers la justice (vs DOS reçus).	Maintenir un taux de conversion DOS/RD supérieur à 8%.
Efficacité Judiciaire	Taux de <i>Feedback</i> Judiciaire formel reçu (retours sur suites données aux RD).	Augmenter le taux de <i>feedback</i> formel de 15% à 30% (grâce à la coordination TFIAC).
Technologie	Achèvement du projet GO-AML.	Phase I & II du déploiement GO-AML terminées et tests d'intégration réussis.

6.3.2 Priorités Opérationnelles (Plan d'Action)

Priorité	Description de l'Action	Délai	Direction Responsable
1. Migration GO-AML	Finalisation de l'architecture serveur et début de la migration des données (Phase I).	T1 - T2	DARI / DE (avec support DIT)
2. Spécialisation Judiciaire	Organisation de 3 ateliers de formation intensifs co-organisés UCREF / ULCC / ONUDC ciblant spécifiquement 30 magistrats du Parquet et de l'instruction.	T1 - T4	DARI / DE /SJ (avec support DIT)
3. Sensibilisation des EPNFD	Campagne de sensibilisation pour les EPND.	T3 - T4	DG

L'UCREF achève cet exercice 2024-2025 avec la conviction que la lutte contre le blanchiment de capitaux est au cœur de la sécurité nationale et de la stabilité économique. Les données démontrent que le pays est un centre d'activité criminelle financière majeure.

L'UCREF, seule, ne peut garantir le succès. L'intelligence financière est là. Le plan d'action est clair. Il appartient désormais au système judiciaire de démanteler les goulots d'étranglement structurels pour transformer le renseignement en une justice effective, en récupérant les produits du crime qui alimentent l'instabilité et la violence. Le temps est à l'action législative et à la volonté politique ferme.

**CONCLUSION GÉNÉRALE DÉTAILLÉE : DE LA
VULNÉRABILITÉ À L'IMPÉRATIF D'EFFICACITÉ**

CONCLUSION GÉNÉRALE DÉTAILLÉE : DE LA VULNÉRABILITÉ À L'IMPÉRATIF D'EFFICACITÉ

Le Rapport Annuel 2024-2025 de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) confirme, par la seule lecture des données, que la criminalité organisée, la corruption et les réseaux d'extorsion ont atteint un niveau de sophistication et d'emprise financière qui menace l'intégrité même de l'État. Loin d'être un exercice de conformité bureaucratique, ce rapport est un **diagnostic d'alerte** qui appelle à une mobilisation immédiate et ciblée.

I. SYNTHÈSE DES CONSTATS OPÉRATIONNELS : L'AMPLITUDE DU RISQUE

L'UCREF a réussi, malgré des conditions de travail extrêmes, à produire un renseignement financier de haute qualité cette année, mais les chiffres témoignent de la gravité de la situation nationale.

1. La Massification des Flux Illicites

- **Le Renseignement Massif (DTR) :** L'inventaire des Déclarations de Transactions Regroupées (DTR) révèle une activité financière anormale et soutenue. Le volume de transactions à risque (plus de 500 000 DTR, Réf. Chapitre II) analysées par l'UCREF le prouve.
- **La Domination des Typologies de Crise :** Les typologies dominantes (Réf. Chapitre I) sont intrinsèquement liées à l'instabilité :
 - Utilisation massive du *Smurfing* (petits dépôts multiples) et des Systèmes de Valeur Prépayée (SVP) ou des actifs virtuels pour l'intégration des fonds.
 - La non-participation quasi-systématique des Professions Non Financières Désignées (EPNFD) (Notaires, Agents immobiliers, etc.) à déclarer des soupçons fait d'elles le maillon le plus faible et le point d'entrée privilégié des fonds illicites (Réf. Chapitre III).

2. Le Paradoxe de la Performance de l'UCREF

L'UCREF atteint une maturité analytique et d'enquête, confirmée par le taux de production de Rapports d'Activités des Cas Suspicious (RACS) et de Rapports de Dissémination (RD) et l'augmentation des requêtes de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ/BAFE). Le plus gros lot reste à venir c'est notre acceptation à la coopération internationale par le Groupe Egmont) reste robuste.

Cependant, cette performance opérationnelle est éclipsée par la faiblesse de l'impact réel (condamnation et recouvrements des avoirs illicites).

II. PERSPECTIVES ET ENGAGEMENT FINAL

Le succès dans la LBC/FT/FP est un engagement collectif. L'indicateur de performance ultime pour le prochain exercice ne sera pas le nombre de Rapports de Dissémination produits par l'UCREF, mais le **montant total des actifs criminels confisqués** au profit de l'État.

L'UCREF réitère son engagement inébranlable à fournir l'intelligence financière nécessaire. Elle se positionne non seulement comme un centre de renseignement, mais comme le **catalyseur de la réforme de la justice financière**.

L'objectif de conformité est clair : Fournir les données probantes nécessaires pour faciliter la sortie du pays de la liste des juridictions sous surveillance accrue du GAFI. Atteindre cet objectif est la seule voie crédible pour restaurer la confiance dans l'intégrité financière du pays et démanteler le socle économique de la criminalité organisée. L'UCREF attend désormais l'action déterminée de ses partenaires.

Ce Rapport Annuel 2024-2025 de l'UCREF démontre une institution en pleine mutation, qui a réussi à intensifier son activité d'analyse et d'enquête malgré une crise sécuritaire et politique sans précédent. L'analyse des données DTR et DOS confirme une activité financière illicite massive, dominée par la **grande corruption** et le **blanchiment des produits de l'extorsion et des rançons** (*via* le Smurfing).

L'UCREF recommande que les efforts nationaux et l'Assistance Technique Internationale se concentrent désormais sur le renforcement des capacités de la **chaîne pénale (Parquet et Juges)** et sur la mise en place d'un cadre légal pour la **Confiscation Non Pénale** et la **Gestion des Actifs Saisis**. Ces mesures sont les leviers indispensables pour transformer le renseignement financier en dissuasion criminelle effective et faciliter la sortie du pays de la liste des juridictions sous surveillance accrue du GAFIC.